

L'accueil de la petite enfance à Paris État des lieux et perspectives



© Apur - David Boureau

Directrice de la publication : Dominique Alba
Étude réalisée par : Émilie Moreau avec le concours de Justine Lehrmann
Sous la direction de : Audry Jean-Marie
Statistiques : Sandra Roger, Gustavo Vela
Cartographie : Anne Servais, Gustavo Vela
Maquette : Jean-Christophe Bonijol
Photographies : © Apur
www.apur.org

Sommaire

Introduction	5
1- Les besoins	7
1.1. Les enfants de moins de 3 ans à Paris.....	9
Plus de 74 000 enfants de moins de trois ans vivent à Paris	9
Des profils de familles diversifiés	9
1.2. Le choix du mode d'accueil	11
Des spécificités parisiennes dans le recours aux modes d'accueil	11
D'un mode d'accueil à l'autre	11
Des pratiques variables selon les profils de familles	11
Des facteurs de pression sur l'offre d'accueil à Paris	13
1.3. Les attentes des familles	14
Une forte aspiration des familles pour l'accueil collectif	14
La combinaison de plusieurs modes et temps d'accueil	14
Une sécurisation des modes d'accueil individuel	15
Une information suivie et personnalisée, notamment en direction des catégories modestes	15
2- L'offre d'accueil	19
2.1. La structure de l'offre d'accueil à Paris	19
Structure de l'offre selon les modes d'accueil.....	19
Répartition géographique de l'offre d'accueil.....	21
2.2. Une offre d'accueil en nette augmentation	27
En tendance, l'offre d'accueil s'est accrue à Paris ces dernières années	27
Le nombre de places en structures d'accueil collectif est passé de 24 485 en 2001 à 31 939 en 2012.....	27
Au sein de l'accueil individuel, seul l'accueil à domicile a significativement progressé	28
2.3. Les critères pour déterminer de nouveaux objectifs à l'horizon 2020.....	29
Des indicateurs pour déterminer les besoins en matière d'accueil collectif.....	29
Les perspectives pour l'accueil individuel.....	29
Conclusion.....	30
3- Annexes	31
Enquête quantitative auprès de 800 familles	32

Introduction

L'Atelier parisien d'urbanisme a réalisé dans le cadre de son programme partenarial une étude sur les besoins et pratiques des familles en matière d'accueil de la petite enfance.

Ce travail a été soutenu et accompagné par la Ville de Paris, Direction des familles et de la petite enfance.

L'étude s'est déroulée sur une période de deux ans. Elle s'est appuyée sur :

- Une approche statistique à partir des données chiffrées existantes sur les jeunes enfants à Paris (source Insee) et sur l'offre d'accueil (sources Ville de Paris et CAF de Paris) ;
- Une enquête qualitative qui a consisté en des entretiens approfondis auprès de 25 familles parisiennes ayant un enfant de moins de 3 ans ;
- Une enquête quantitative auprès de 800 familles qui s'est déroulée dans une quarantaine d'écoles maternelles de la capitale.

Ce document présente les principaux résultats de ces travaux, d'abord sous l'angle des besoins d'accueil de la petite enfance à Paris, puis en considérant l'offre d'accueil et son évolution récente.

1- Les besoins

1. Les besoins

1.1. Les enfants de moins de 3 ans à Paris

Comme la population dans son ensemble, les enfants de moins de trois ans ont vu leur nombre augmenter sur la période récente dans la capitale. Les besoins d'accueil sont liés à cet effectif légèrement croissant mais aussi au profil très spécifique des familles parisiennes, en lien avec le statut de métropole et de cœur d'agglomération de Paris.

Plus de 74 000 enfants de moins de trois ans vivent à Paris

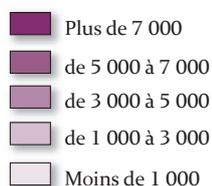
Paris accueillait **74 339 enfants de moins de trois ans soit 3,3 % de la population de la capitale en 2008. Leur nombre s'est accru entre 1999 et 2008 (+2,9 %)**, correspondant à plus de 2 000 enfants supplémentaires sur la période. Les arrondissements les plus peuplés (15^e, 18^e, 19^e, et 20^e) sont également ceux qui comptent le plus grand nombre d'enfants de moins de 3 ans, avec des effectifs supérieurs à 7 000 enfants.

D'après le travail de prévision réalisé en 2009 par un démographe de l'Institut de démographie de la Sorbonne⁽¹⁾, que les résultats les plus récents du recensement semblent conforter, **le nombre d'enfants de moins de 3 ans devrait rester stable** ou ne subir qu'une très légère hausse à l'horizon 2014.

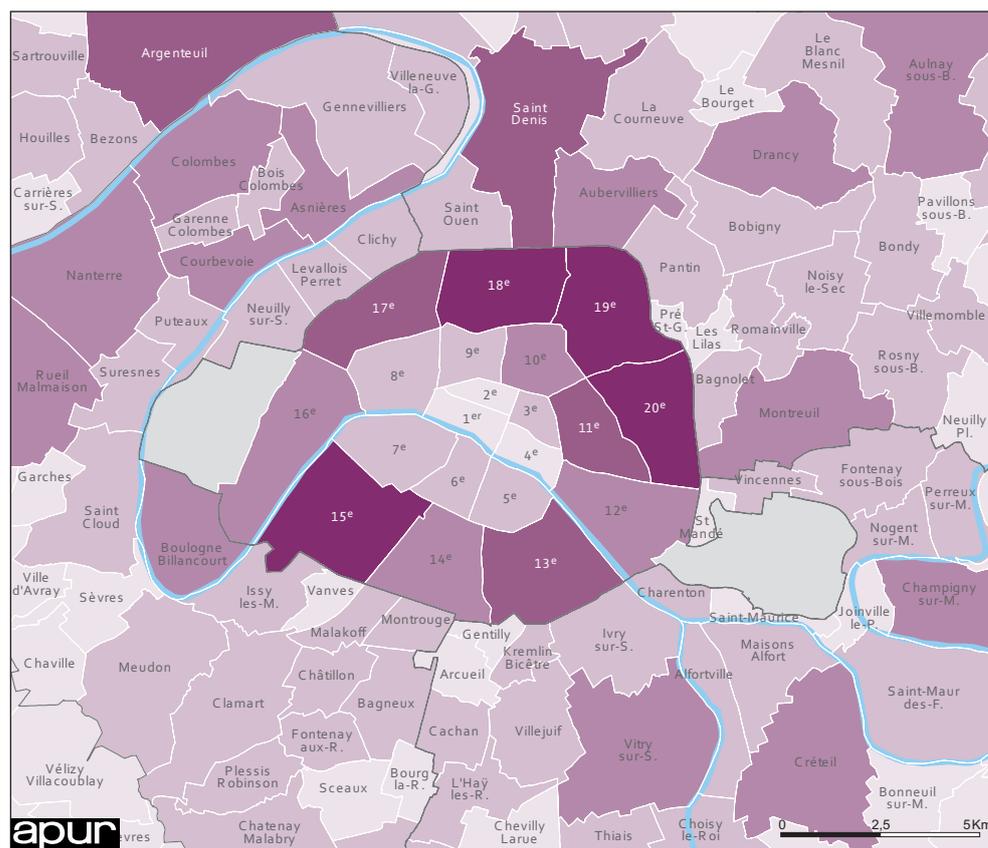
Les enfants âgés de moins de 3 ans - Effectif 2008

Cœur d'agglomération

Nombre d'enfants âgés de moins de 3 ans



Source : Recensement de la Population (Insee) - 2008



Des profils de familles diversifiés

Des spécificités parisiennes ressortent en matière de démographie familiale. Comme la population parisienne dans son ensemble, les **parents de jeunes enfants appartiennent plus souvent que sur le reste du territoire national aux catégories supérieures**. Près de la moitié des enfants de moins de trois ans (46 %) vivent dans un foyer dans lequel le père (ou le parent lorsqu'il s'agit d'un foyer monoparental) est cadre. Ce taux est nettement inférieur dans d'autres grandes villes françaises : Lyon : 33 % ; Nantes : 29 % ; Toulouse : 28 % ; Marseille : 13 %.

1- Estimations prévisionnelles des effectifs d'enfants de moins de 3 ans à Paris à l'horizon 2014, novembre 2009, Apur, Mairie de Paris, IDUP-CRIDUP ; données 1999 et 2008 : Insee, recensements

Indicateurs relatifs aux enfants de moins de 3 ans, par arrondissement

	Foyer monoparental (%)	Père cadre (%)	Au moins un parent étranger (%)	Deux parents actifs occupés (%)
1 ^{er} arrondissement	10,4	64,9	20,5	70,0
2 ^e arrondissement	13,3	58,3	32,2	72,7
3 ^e arrondissement	12,6	54,9	30,6	67,6
4 ^e arrondissement	10,5	54,0	22,0	66,6
5 ^e arrondissement	6,7	65,2	18,6	71,7
6 ^e arrondissement	12,3	58,9	23,8	70,6
7 ^e arrondissement	7,7	63,2	26,1	66,4
8 ^e arrondissement	4,9	67,1	20,7	73,2
9 ^e arrondissement	8,6	58,3	25,0	70,9
10 ^e arrondissement	12,3	43,5	36,1	61,5
11 ^e arrondissement	11,9	47,1	29,6	66,2
12 ^e arrondissement	9,7	51,2	20,3	72,0
13 ^e arrondissement	11,4	44,1	25,6	65,9
14 ^e arrondissement	12,1	51,5	25,7	70,2
15 ^e arrondissement	8,9	57,7	24,0	68,4
16 ^e arrondissement	8,7	58,8	26,7	66,0
17 ^e arrondissement	10,6	52,8	24,5	67,0
18 ^e arrondissement	16,1	34,0	40,7	54,3
19 ^e arrondissement	16,2	29,5	37,1	52,7
20 ^e arrondissement	13,5	33,5	31,7	58,7
Paris	11,8	46,8	29,0	64,0
Petite couronne	13,1	25,8	33,0	56,9
Ile-de-France	11,3	28,1	27,7	60,8

Source : Insee, recensement 2008

En termes de profil familial, une très large majorité des enfants de moins de trois à Paris (86 %) vit avec ses deux parents dans le même logement. Néanmoins 8 500 enfants, soit **plus d'un enfant de moins de trois ans sur dix (11,8 %) vivent dans un foyer monoparental** ⁽²⁾. Cette proportion est équivalente à celle constatée au niveau régional mais est inférieure à celle d'autres grandes villes françaises (Marseille : 22 % ; Lille : 18 % ; Bordeaux : 16 % ; Toulouse : 15 %).

Les statistiques relatives au statut professionnel des parents révèlent qu'à Paris les parents de jeunes enfants sont nombreux à exercer tous les deux un emploi. **Les deux-tiers des enfants de moins de trois ans (64 %) ont leurs deux parents qui travaillent**, qu'ils exercent leur activité à temps complet (46 %) ou à temps partiel (18 %). La proportion n'est que de 61 % à Lyon, 56 % à Bordeaux ou 42 % à Marseille.

En dehors des situations d'activité, **21,5 % des enfants de moins de 3 ans ont à Paris au moins un parent « au foyer » ou inactif** ⁽³⁾, tandis que 14,5 % ont au moins un parent au chômage (dont 3 % ont deux parents au chômage). Ces situations peuvent aussi être génératrices de besoins d'accueil.

Les disparités de revenus sont marquées entre les familles. Aux extrémités de l'éventail social, et avant redistribution, une famille parisienne sur 10 ayant un enfant de moins de 3 ans déclare des revenus supérieurs à 120 000 € par an, tandis qu'une famille sur 10 déclare des revenus inférieurs à 6 000 € ⁽⁴⁾.

Enfin, Paris capitale cosmopolite, accueille également une population étrangère nombreuse. Cette diversité se retrouve chez les jeunes enfants. Parmi eux, 29 % ont au moins un parent de nationalité étrangère. Logiquement, la proportion d'enfants issus de l'immigration est importante dans les arrondissements où la population étrangère est la plus nombreuse : dans les 10^e, 18^e et 19^e arrondissements, ces enfants représentent plus de 35 % des moins de 3 ans.

2- Définition : Un foyer monoparental est constitué d'un parent qui vit sans conjoint avec son ou ses enfants de moins de 25 ans (célibataire et n'ayant pas d'enfants) dans un même logement. Il s'agit le plus souvent d'une mère vivant seule avec son ou ses enfants (86 %). La proportion d'enfant vivant dans un foyer monoparental est obtenue en rapportant les enfants concernés à l'ensemble des enfants de moins de 3 ans vivant en famille (1841 enfants de moins de 3 ans vivent « hors familles » en 2008 à Paris).

3- Les catégories considérées sont : « femme ou homme au foyer », « retraités », « élèves ou étudiants » ou « autres inactifs ».

4- Source : Direction générale des impôts, 2011 (revenus perçus en 2009). Les revenus déclarés (ou fiscaux) correspondent à la somme des ressources déclarées par les contribuables. Il s'agit donc de revenus avant redistribution et non des revenus disponibles qui seraient utilisables pour une approche des niveaux de vie. Pour cela il faudrait ajouter aux revenus déclarés les revenus sociaux non déclarés (RSA, prestations familiales...) et soustraire le montant des prélèvements fiscaux.

1.2. Le choix du mode d'accueil

Il existe des spécificités parisiennes dans le recours aux modes d'accueil. Elles s'expliquent à la fois par les caractéristiques des familles (profils, activités) et par la structure de l'offre d'accueil à Paris.

Des spécificités parisiennes dans le recours aux modes d'accueil

Selon les résultats de l'enquête quantitative auprès des 800 familles⁽⁵⁾, les enfants de moins de 3 ans se répartissent de la façon suivante à Paris, au titre du mode d'accueil principal⁽⁶⁾ :

- **40 % sont accueillis dans une structure d'accueil collectif** ;
- **33 % sont gardés par leurs parents (garde parentale)** ;
- **16 % sont gardés à domicile par un(e) auxiliaire parental(e)** ;
- **6 % sont confiés à un(e) assistant(e) maternel(le)** ;
- **3 % sont gardés par un proche de la famille**, les grands-parents le plus souvent.

Ces chiffres portent sur le mode d'accueil principal de l'enfant entre ses 6 mois et ses 3 ans. Ils ne tiennent donc pas compte d'un possible accueil occasionnel ou à temps partiel complémentaire qui concerne un nombre d'enfants plus important. Selon l'enquête, plus des deux tiers des enfants (73 %) ont en effet fréquenté un mode d'accueil collectif à Paris.

L'enquête a ainsi permis de **connaître ce que recouvrent les situations qui n'apparaissent pas dans les données institutionnelles**⁽⁷⁾, ces dernières recensant exclusivement le recours aux modes d'accueil faisant l'objet d'une aide publique⁽⁸⁾. Pour l'essentiel, ces situations correspondent à des gardes parentales (33 %) et dans une bien moindre mesure à des gardes par des proches (3 %). Le reste - 2 % - se relie vraisemblablement à des situations de gardes non déclarées.

Les pratiques des familles en matière d'accueil de la petite enfance sont très différentes à Paris de ce que l'on observe au niveau national. D'après les données de l'Observatoire national de la petite enfance⁽⁹⁾, les enfants sont, au niveau national, très majoritairement gardés par leurs parents (63 %), puis par des assistantes maternelles agréées (18 %), en accueil collectif (10 %), par un proche de la famille (4 %) et enfin par une auxiliaire parentale à domicile (2 %).

D'un mode d'accueil à l'autre

Les chiffres portant sur l'ensemble des moins de trois ans apportent une vision statique des modes d'accueil, ne rendant pas totalement compte des pratiques réelles des familles. Les résultats de l'enquête ont montré en effet que les pratiques d'accueil évoluent nettement en fonction de l'âge de l'enfant (cf. annexe). La garde parentale, largement majoritaire entre 3 et 6 mois (61 % des enfants) décline à chaque tranche d'âge pour atteindre 23 % des enfants entre 2 et 3 ans. À l'inverse, la proportion d'enfants accueillis dans une structure collective progresse avec l'âge, de 13 % des enfants entre 3 et 6 mois pour atteindre 52 % des enfants entre 2 et 3 ans. Ce « parcours d'accueil » s'explique par le fait que certains parents souhaitent privilégier l'accueil individuel lorsque l'enfant est très jeune, puis l'accueil collectif lorsqu'il grandit pour l'éveiller et le socialiser. On observe ainsi que la moyenne d'âge d'entrée à la crèche est de 10 mois à Paris.

Ces pratiques semblent sensibles à trois paramètres : les tarifs, l'activité des parents et le milieu socio-culturel des familles. Elles peuvent aussi procéder de choix éducatifs.

Des pratiques variables selon les profils de familles

Les résultats de l'enquête mettent en évidence des pratiques différentes selon les milieux sociaux en matière de modes d'accueil. Le lien entre le profil des parents, leur situation par rapport à l'emploi et les pratiques d'accueil explique d'ailleurs en partie les spécificités parisiennes en matière d'accueil de la petite enfance.

Un fait notable est la grande diversité des profils, en termes de niveau de diplôme, de conditions de logement ou de revenu, **des familles dont l'enfant est accueilli en crèche collective**,

5- Enquête réalisée par l'Apur en mai et juin 2012 auprès d'un échantillon représentatif de familles ayant un enfant scolarisé en première année de maternelle dans une quarantaine d'écoles parisiennes. La représentativité de l'échantillon a été vérifiée sur la base de plusieurs variables : profil familial (monoparental ou en couple), activité des parents, statut d'occupation, niveau de diplôme, nationalité. Le questionnaire consistait en cahier de 8 pages comportant des questions fermées relatives aux pratiques d'accueil. Les résultats s'appuient sur l'exploitation de 859 questionnaires (cf. annexe).

6- Rappel de la question posée : Quel a été le mode d'accueil principal de votre enfant au cours de ses trois premières années ?

7- Statistiques municipales de l'accueil collectif ou statistiques de la CAF de Paris pour l'accueil individuel.

8- Les modes d'accueil identifiés par les statistiques institutionnelles sont ainsi l'accueil collectif, le recours aux assistantes maternelles et aux auxiliaires parentales déclarées. Les statistiques occultent donc la garde parentale, la garde opérée par des proches et le recours au travail informel.

9- Source : DREES, enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants 2007.

dont aucun milieu social ne semble exclu. Cette diversité des profils des familles singularise l'accueil en crèche collective, en comparaison des autres modes d'accueil. À l'image de l'ensemble des ménages, près d'une famille sur cinq est logée dans le parc social (20 %). On observe que les enfants de familles monoparentales sont légèrement surreprésentés parmi les enfants fréquentant l'accueil collectif : près de la moitié d'entre eux (48 %) sont accueillis à titre principal dans une structure d'accueil collectif contre 40 % pour l'ensemble des enfants de moins de 3 ans. Le revenu moyen mensuel des familles ayant recours à ce mode d'accueil est de 4850 €.

L'analyse des caractéristiques **des parents gardant eux-même leur enfant met en évidence la surreprésentation des parents modestes, peu diplômés ou en recherche d'emploi.** Plus de la moitié des mères⁽¹⁰⁾ concernées sont de nationalité étrangère (54 % contre seulement 25 % tous modes d'accueil confondus). La proportion de mères sans qualification atteint 28 %. 14 % d'entre-elles sont en recherche d'emploi. Le revenu mensuel des familles ayant recours à la garde parentale est aussi plus faible : 2900 € d'après les réponses des parents. Déjà analysée au niveau national⁽¹¹⁾, la surreprésentation des femmes modestes parmi les parents gardant eux-mêmes leurs enfants se retrouve à Paris.

Sélection d'indicateurs socio-économiques relatifs aux mères selon le mode d'accueil de l'enfant

Indicateurs	Crèche collective	Garde à domicile	Assistante maternelle	Parents
Sans diplôme	2,2 %	1,1 %	0,0 %	28,3 %
Bac + 4	65,2 %	91,2 %	73,7 %	25,7 %
Recherche d'emploi	3,0 %	0,0 %	2,3 %	13,8 %
Temps plein	67,9 %	85,8 %	73,1 %	9,9 %
Temps partiel	26,9 %	13,5 %	19,2 %	14,8 %
Étranger	9,1 %	5,9 %	9,7 %	53,7 %
Propriétaire	38,8 %	59,4 %	31,1 %	19,0 %
HLM	19,6 %	2,0 %	11,7 %	24,2 %
Famille monoparentale	12,7 %	1,9 %	9,4 %	9,3 %

Source : Enquête Apur 2012

L'arrivée d'un enfant peut conduire une partie des parents à réduire ou à interrompre leur activité professionnelle. C'est moins vrai dans la capitale, où le taux d'activité des parents de jeunes enfants est très élevé⁽¹²⁾. Toutefois, parmi les parents gardant eux-mêmes leurs enfants, l'interruption de l'activité du parent est majoritaire (59 %). Le premier motif invoqué est le bien-être de l'enfant (47 %). Mais dans 20 % des cas, le parent déclare avoir interrompu son activité par économie (20 %) ou faute d'avoir obtenu le mode d'accueil souhaité (17 %).

Les familles ayant recours aux modes d'accueil individuels, particulièrement la garde à domicile, sont en moyenne plus favorisées du point de vue du niveau de diplôme, de l'activité ou encore du statut d'occupation. Plus de neuf mères sur dix (91 %) ont un niveau de qualification BAC + 4. Une très large majorité d'entre elles (86 %) exerce une activité à temps plein. Du point de vue des ressources, ces familles ont des niveaux de revenus particulièrement élevés (8080 € déclarés en moyenne par mois).

Une bonne représentation des enfants des familles défavorisées en équipement collectif

En janvier 2013, le Premier Ministre a annoncé une mesure consistant à réserver un minimum de 10 % des places en crèches aux enfants touchés par la pauvreté. Le mode de calcul de cet indicateur n'étant pas communiqué par l'Etat, l'Apur a réalisé une estimation de la proportion d'enfants touchés par la pauvreté à Paris et leur représentation dans les structures d'accueil collectif.

Les données Insee montrent que le taux de pauvreté des enfants de moins de 3 ans est en 2010 de 15 % à Paris. Ce taux de pauvreté permet d'estimer le seuil de revenus en dessous duquel les familles parisiennes ayant un enfant de moins de trois ans peuvent être considérées comme pauvres. Ainsi, 17 % des familles parisiennes ayant un enfant de moins de 3 ans déclarent un revenu inférieur à 1 000 € par mois (revenus déclarés 2009⁽¹³⁾, source Insee-DGI). Cette proportion peut être rapprochée des 15 % de familles ayant un enfant de moins de 3 ans accueilli en crèche et qui déclarent également un revenu inférieur à 1 000 € par mois (revenus déclarés 2009, source Ville de Paris, DFPE). Ces données semblent attester d'une bonne représentation des enfants de familles défavorisées dans les crèches parisiennes.

10- L'étude se fonde alternative-ment sur la situation des familles et sur la situation des mères. En effet selon l'enquête, plus des deux tiers (71 %) des parents gardant eux-mêmes leurs enfants sont des mères. Dans près d'un cas sur quatre (23 %), les enfants sont gardés par les deux parents. Les situations où le père assure seul la garde sont plutôt rares.

11- Voir par exemple le rapport établi par la Cour des comptes en 2008 sur l'application de la loi de financement de la sécurité sociale qui analyse l'impact de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) (<http://www.ccomptes.fr/content/download/1105/10735/version/1/file/Aides-garde-jeunes-enfants.pdf>). Ainsi, le complément libre choix d'activité à taux plein, destiné à assurer un revenu aux personnes ayant cessé leur activité en lien avec l'arrivée d'un enfant, est principalement perçu par des familles modestes : en 2007, les bénéficiaires du CLCA de rang 1 (1er enfant) étaient, au niveau national, ouvriers pour 31 % d'entre eux, professions intermédiaires pour 23 % et employés pour 20 %. La moitié des allocataires du CLCA de rang 2 (2^e enfant) disposait d'un revenu faible ou très faible.

12- Voir le paragraphe précédent : « Des profils de familles diversifiés ».

13- Les revenus déclarés (ou fiscaux) correspondent à la somme des ressources déclarées par les contribuables. Il s'agit donc de revenus avant transferts ou redistribution et non des revenus disponibles qui seraient utilisables pour une approche des niveaux de vie. Pour cela il faudrait ajouter aux revenus déclarés les revenus sociaux non déclarés (RSA, prestations familiales...) et soustraire le montant des prélèvements fiscaux.

Des facteurs de pression sur l'offre d'accueil à Paris

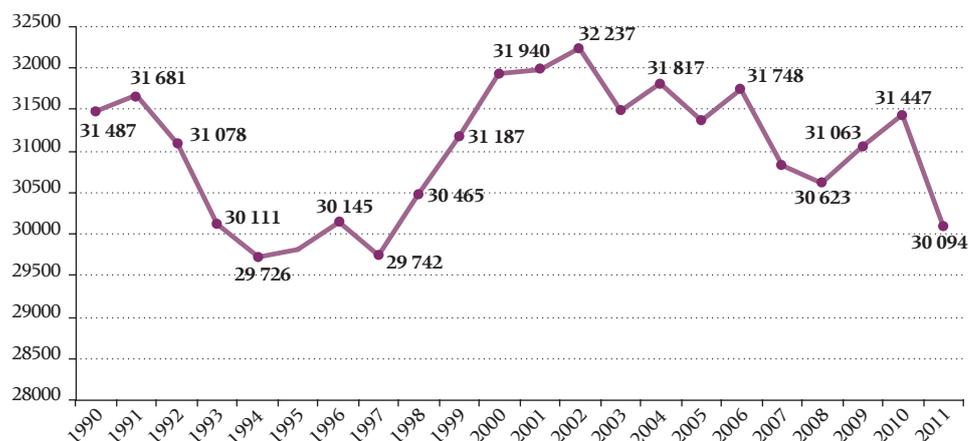
Différents facteurs se cumulent pour exercer une pression sur l'offre d'accueil à Paris.

En premier lieu, la natalité s'est maintenue pendant plus de 10 ans à un niveau élevé.

La population de Paris s'accroît depuis une dizaine d'années. Cette augmentation s'inscrit dans un contexte de croissance démographique également observé en France, en Ile-de-France et dans la majorité des grandes villes françaises. **Elle s'accompagne de taux de natalité élevés et d'une hausse du nombre de jeunes enfants.**

À Paris, le nombre de naissances est demeuré à un niveau élevé entre 2000 et 2010, autour de 31 500 naissances annuelles, maintenant une forte pression sur l'offre d'accueil. Le chiffre de 2011 faisait néanmoins état de 30 100 naissances à Paris, en recul par rapport à 2010.

Évolution des naissances domiciliées à Paris



Source : Insee, État civil 2012

Les parents travaillent plus qu'ailleurs, avec parfois des horaires atypiques ou irréguliers.

Les enfants de moins de trois ans ont pour deux tiers d'entre eux (64 %) leurs deux parents qui travaillent à temps complet ou partiel. Cette proportion est supérieure à celles observées dans d'autres grandes villes françaises⁽¹⁴⁾. **Cette forte activité retentit sur les besoins d'accueil.** Il faut noter que ces différences d'activité entre les familles parisiennes et les familles vivant dans d'autres territoires s'estompent lorsque les enfants sont plus âgés.

La nature des emplois exercés à Paris, avec de fortes proportions de postes décisionnels mais aussi des domaines d'activité impliquant des charges irrégulières ou des horaires atypiques (intermittents du spectacle, free lance, personnels de services aux particuliers et aux entreprises...) **constitue aussi des facteurs de pression sur l'offre d'accueil.**

L'absence de relais familial

Paris accueille une population nombreuse venant d'Ile-de-France ou de province, ce qui implique pour ces personnes un **éloignement familial par rapport aux grands-parents, oncles et tantes.** Ainsi, les familles interrogées dans le cadre des enquêtes ont été nombreuses à insister sur le fait qu'elles n'avaient pas de proches vivant à proximité, susceptibles de les aider ou de les relayer avec leurs enfants en bas âge. Selon l'enquête, 3 % des enfants de moins de trois ans sont néanmoins gardés de manière principale par un proche de la famille à Paris et 20 % de manière occasionnelle.

14- Pour les données chiffrées, voir le paragraphe précédent : « Des profils de familles diversifiés ».

1.3. Les attentes des familles

Les attentes des familles en matière d'accueil se traduisent par des demandes de nouvelles places d'accueil mais aussi de formes d'accueil renouvelées.

Une forte aspiration des familles pour l'accueil collectif

Quelles que soient les questions posées dans les enquêtes, **la crèche collective ressort toujours comme le mode d'accueil le plus apprécié par les familles**. L'engagement de la collectivité par rapport à ce mode d'accueil et sa visibilité participent peut-être à l'engouement des familles parisiennes pour l'accueil collectif. Ainsi, une très forte proportion de parents ayant leur enfant à la crèche se déclare satisfaite du mode d'accueil utilisé (95 %). Plus de 9 familles sur dix ayant un enfant en crèche déclarent vouloir le même mode d'accueil pour un prochain enfant (91 %). Par ailleurs, on observe que les insatisfaits de la garde à domicile, de l'assistant(e) maternel(le) ou de la garde parentale souhaiteraient en majorité changer au profit de l'accueil collectif⁽¹⁵⁾.

La combinaison de plusieurs modes et temps d'accueil

Les enquêtes ont montré que **la plupart des parents n'ont pas une vision figée du mode d'accueil souhaité pour leur enfant**. Certains enfants fréquentent ainsi différents modes d'accueil ou ont eu plusieurs expériences d'accueil successives. Alors que certains parents font d'emblée le choix de l'accueil collectif, d'autres aimeraient pouvoir faire évoluer le mode d'accueil avec l'âge de leur enfant : dans un premier temps, l'accueil individuel serait privilégié afin de maintenir l'enfant dans un cercle plus familial (assistante maternelle, garde à domicile ou garde parentale) puis, dans un second temps, l'enfant passerait à une structure collective qui préparerait l'entrée à l'école.

Cette demande de certains parents peut être reliée à la demande relative à la diversité des temps d'accueil, entre accueil à temps complet et accueil à temps partiel, à laquelle permet de répondre le développement actuel du multi-accueil.

Le multi-accueil

Le multi-accueil est défini par le code de la santé publique, en son article R2324-17 : « Les établissements ou services peuvent assurer un multi-accueil, associant un accueil régulier et occasionnel, ou un accueil familial et collectif ». Le même article dispose que l'accueil en établissement d'accueil de la petite enfance peut être « régulier, le cas échéant à temps partiel, ou occasionnel ».

Concrètement, le multi-accueil permet aux familles d'opter pour un mode de fréquentation adapté à besoins diversifiés et susceptible d'évoluer dans le temps, en fonction d'une évaluation des besoins réalisée conjointement par les parents et le / la responsable de la structure. Caractérisé par sa souplesse, ce mode de fonctionnement permet d'élaborer de véritables « parcours d'accueil » en fonction des besoins de l'enfant et de la situation des familles. À ce titre, son développement est encouragé par la collectivité parisienne, qui élabore un plan d'action à partir des initiatives déjà mises en place.

Certaines familles aspirent aussi à plus de souplesse dans les horaires d'accueil, pour qu'ils correspondent mieux à la nature de leur activité, sans que cela implique nécessairement d'accroître le temps d'accueil quotidien. Des équipements à horaires atypiques ont été développés ces dernières années à Paris : la plupart des arrondissements offrent aujourd'hui des places correspondant à des plages d'accueil étendues.

15- Parmi les insatisfaits de la garde à domicile, 73 % souhaiteraient changer au profit de l'accueil collectif (non renseigné : 15 %); assistante maternelle : 78 % et 22 % non renseigné; garde parentale : 52 % et 24 % non renseigné (source : enquête Apur 2012).

Une sécurisation des modes d'accueil individuel

S'agissant de l'accueil individuel, **les parents sont demandeurs d'un accompagnement dans les démarches et d'un encadrement des pratiques plus importants**. Dans les enquêtes, une partie des parents ayant recours à la garde à domicile évoquent les difficultés qu'ils éprouvent à être employeurs, qu'il s'agisse du recrutement de leurs salarié(e)s, de la gestion des arrêts maladie, du licenciement... Ils font parfois état d'une mauvaise entente avec l'autre famille dans le cas de gardes partagées et/ou avec l'auxiliaire parental-e. Ces problèmes d'entente, ainsi que le manque d'activités d'éveil proposées aux enfants sont évoqués pour les deux modes d'accueil individuel - garde à domicile et recours à un(e) assistant(e) maternel(le) -, en particulier pour les enfants d'un et deux ans.

Une information suivie et personnalisée, notamment en direction des catégories modestes

Enfin, les enquêtes ont montré que les discours des parents variaient sur l'accès à l'information. Il est apparu que la connaissance qu'ils avaient des différents modes d'accueil était aléatoire d'un parent à un autre et que de nombreux préjugés circulaient, notamment sur les modes d'accueil non pratiqués par la famille interrogée.

Les enquêtes ont aussi permis d'identifier que **les familles les plus modestes, qui sont également celles qui gardent le plus souvent elles-mêmes leur enfant ressentent parfois un déficit d'information**. Des familles favorisées ont, pour leur part, regretté de ne pas avoir eu d'information sur les crèches privées au moment de leur recherche. Elles se sont dites intéressées par cette solution, malgré son coût élevé.

Ces différents éléments plaident en faveur d'une meilleure diffusion de l'information, plus complète, personnalisée et pouvant être mise en œuvre dans différents lieux, notamment à la maternité.

Comment estimer les besoins d'accueil ?

Il est a priori difficile d'estimer précisément les besoins d'accueil entendus au sens large, c'est-à-dire tous modes d'accueil confondus, à l'exception de la garde par les parents eux-mêmes.

Une première approche pourrait être de considérer que les besoins d'accueil correspondent à l'ensemble des enfants de moins de 3 ans, quels que soient leur âge et l'activité des parents. Néanmoins cette approche surestime les besoins. Certains parents estiment en effet que la garde parentale est préférable et souhaitent garder eux-mêmes leur enfant, en particulier lorsque ce dernier est très jeune.

Une autre approche pourrait être de considérer que les besoins d'accueil équivalent aux enfants de moins de trois ans dont les deux parents travaillent. Cette approche semble à l'inverse trop restrictive car certaines interruptions d'activité sont subies par les parents. Le périmètre de la demande potentielle pourrait ainsi être élargi aux enfants dont l'un des deux parents au moins est demandeur d'emploi. Mais cette estimation ne recouvrirait pas non plus les besoins d'accueil, certains parents choisissant de garder eux-mêmes leur enfant alors qu'ils travaillent ou qu'ils sont demandeurs d'emploi alors que d'autres, à l'inverse, ont interrompu leur activité pour garder leur enfant faute d'une solution d'accueil.

La méthode la plus fiable semble donc d'estimer les besoins à partir de la demande exprimée par les parents eux-mêmes. Selon les résultats de l'enquête quantitative, il est ainsi estimé qu'il existe un besoin d'accueil :

- chez les enfants bénéficiant déjà d'un mode d'accueil principal, collectif (40 %) ou individuel (22 %) ou les enfants scolarisés avant 3 ans (1 %) ;
- chez les enfants gardés par leurs parents alors que ceux-ci expriment un besoin ⁽¹⁶⁾ (12 %).

Dans cette méthode, c'est la demande exprimée qui sert de référence.

Selon cette définition, les besoins d'accueil s'élèveraient à 75 % des enfants de moins de 3 ans à Paris, correspondant à un effectif proche de 56 000 enfants ⁽¹⁷⁾.

Si les besoins sont estimés, de manière globale, à 75 % des enfants de moins de 3 ans, comment estimer dans cet ensemble les besoins en accueil collectif ? En additionnant la part des enfants déjà accueillis en structure collective au titre du mode d'accueil principal (40 % des enfants selon l'enquête) et celle des enfants gardés par leurs parents ayant exprimé un besoin d'accueil (12 % des enfants), **on peut estimer les besoins en accueil collectif à 52 % des enfants de moins de 3 ans, correspondant à un total de 38 500 places.**

Les places créées au-delà de ce seuil de 38 500 places permettraient de satisfaire la demande des familles ayant recours à un mode d'accueil individuel, alors que l'accueil collectif était le mode souhaité. Selon les résultats de l'enquête, la demande potentielle maximale pour l'accueil collectif est estimée à 45 500 places, correspondant à 61 % des enfants de moins de 3 ans.

Il importerait donc d'affiner au fil des ouvertures de places quelle est l'offre restant à développer, en prenant notamment en compte l'évolution de la natalité et l'évolution de la scolarisation des 2-3 ans.

16- On considère que les parents ayant exprimé un besoin d'accueil parmi les parents ayant gardé eux-mêmes leur enfant sont ceux ayant répondu qu'ils n'avaient pas obtenu le mode d'accueil souhaité initialement, ni dès le début ni plus tard. Selon les résultats de l'enquête la proportion est de 12 % des enfants de moins de 3 ans.

17- Les besoins d'accueil sont établis en tenant compte du mode d'accueil principal exclusivement. Les besoins d'accueil ponctuels ou complémentaires ne sont pas pris en considération ici.

2- L'offre d'accueil

2. L'offre d'accueil

L'accueil de la petite enfance est majoritairement organisé par les communes, en raison de leurs compétences de proximité, et par les départements, en charge de la protection maternelle et infantile et donc de l'agrément des structures d'accueil collectif ainsi que de l'agrément et de la formation des assistant(e)s maternel(le)s.

La collectivité parisienne se singularise par le fait qu'elle est une municipalité et un département. La mission d'information et d'évaluation sur l'engagement de la collectivité parisienne auprès des familles en matière d'accueil des jeunes enfants de moins de trois ans (2009) a rappelé les leviers dont elle dispose. Certains sont directs et portent principalement sur l'accueil collectif, à travers notamment le programme de création de nouvelles places devant aboutir à 4 500 places nouvelles entre 2008 et mars 2014. Le rôle de la collectivité en matière de formation et de soutien des assistant(e)s maternel(le)s indépendant(e)s contribue également indirectement au développement de l'offre d'accueil. Son rôle dans la garde à domicile s'évalue moins dans la structuration de ce secteur, régi par des contrats privés libéraux, que dans la capacité de la collectivité à orienter et à soutenir les familles qui ont recours à ce mode d'accueil. La mission soulignait enfin le caractère partenarial de la politique d'accueil des jeunes enfants, qui repose sur un réseau constitué des mairies d'arrondissement, d'acteurs publics (principalement la Caisse d'allocations familiales de Paris) et privés (associations gestionnaires de structures collectives, professionnel(le)s exerçant pour leur propre compte).

2.1. La structure de l'offre d'accueil à Paris

Face aux besoins, quelle est l'offre d'accueil de la petite enfance à Paris ? Les données mobilisées ci-après proviennent des services de la Ville et du Département de Paris pour le nombre de places disponibles en structures d'accueil collectif et la capacité d'accueil des assistant(e)s maternel(le)s, et de la Caisse d'allocations familiales de Paris pour le recours aux modes d'accueil individuel, assistant(e) maternel(le) et garde à domicile.

Méthode : quels indicateurs pour apprécier l'offre d'accueil ?

Le taux d'équipement :

il permet de quantifier l'offre d'accueil collectif⁽¹⁸⁾ (nombre de places en structures d'accueil collectif, hors crèches d'entreprises et établissements privés) par rapport au nombre d'enfants de moins de 3 ans. Ce mode de calcul ne valorise pas les capacités d'accueil à temps partiel, en crèche, ni surtout, en halte-garderie⁽¹⁹⁾. Le taux d'équipement est à Paris de 43 % en 2012.

L'indicateur d'accueil global :

il prend en compte l'offre d'accueil collectif (hors crèches d'entreprises et établissements privés), la capacité d'accueil des assistant(e)s maternel(le)s et les enfants confiés à des auxiliaires parentaux / parentales. L'ensemble de l'offre ainsi définie est rapporté au nombre d'enfants de moins de 3 ans. L'indicateur d'accueil global est à Paris de 67,5 % en 2012.

18- L'offre d'accueil collectif considérée correspond à l'offre d'accueil collectif municipale ou associative financée par la Ville de Paris.

19- Les haltes-garderies accueillant très majoritairement des enfants à temps partiel, on comptait, au 31 décembre 2011, près de 3 enfants (2,7) inscrits pour une place de halte-garderie (source : Ville de Paris, DFPE).

20- Au niveau national, la CNAF dénombre en 2012 15,8 places d'accueil collectif pour 100 enfants de moins de 3 ans. Pour Paris, la CNAF indique un chiffre de 39,8. Source : Observatoire national de la petite enfance, l'accueil du jeune enfant en 2012, données statistiques, CNAF.

Structure de l'offre selon les modes d'accueil

En tenant compte des différentes modalités d'accueil, la capacité globale d'accueil à Paris se répartit de la façon suivante :

■ L'offre d'accueil collectif financée par la municipalité : près de 32 000 places

Au 1^{er} janvier 2013, Paris comptait **739 structures d'accueil collectif** municipales ou associatives subventionnées par la Ville de Paris, **pour un total de 31 930 places**. Paris était ainsi, d'après la CNAF, le premier département de France pour le nombre de places en accueil collectif rapporté à 100 enfants⁽²⁰⁾.

Elles se répartissent entre différents types d'équipements : les crèches collectives qui totalisent plus de 70 % de l'offre, les haltes garderies, les crèches familiales, les jardins d'enfant, les crèches parentales, les jardins maternels. Ces équipements proposent un accueil à temps plein et à temps partiel.

Si l'on considérait qu'une place ne pouvait accueillir qu'un seul enfant, c'est-à-dire en ne prenant en compte que la capacité d'accueil à temps complet telle qu'elle est mesurée par le taux d'équipement, **le nombre de places en accueil collectif subventionné ou géré par la Ville, rapporté au nombre d'enfants de moins de trois ans est, au 31 décembre 2012, de 43 % des enfants à Paris.**

Le « taux d'équipement » ainsi calculé est cependant inférieur à la proportion d'enfants fréquentant une structure d'accueil collectif, puisque les places en halte-garderie accueillent en réalité plusieurs enfants. La proportion des enfants bénéficiant dans les faits d'un accueil en établissement collectif (taux d'inscription en accueil collectif) s'élève en réalité, au 31 décembre 2011, à 46,5 % des enfants de moins de 3 ans à Paris, dont une partie est accueillie à temps partiel⁽²¹⁾. En effet, toutes les familles ne sont pas demandeuses d'une place en crèche à temps complet.

Une offre complémentaire : les crèches d'entreprises

1 408 places en crèches d'entreprise ou crèches privées et 380 places gérées par des associations non financées par la Ville de Paris complètent l'offre municipale ou associative subventionnée. Par ailleurs, des personnes publiques (assistance publique-hôpitaux de Paris, ministères, CAF, centre d'action sociale de la Ville de Paris) mettent 2 946 places à disposition de leurs salariés ou du public qui leur est confié.

Au total, l'offre gérée ou subventionnée par la Ville de Paris est donc complétée de 4 734 places⁽²²⁾, non financées par la collectivité parisienne. Ces places sont concentrées dans l'Ouest du territoire parisien pour celles relevant d'entreprises privées, au Sud de Paris pour l'offre relevant des personnes publiques. Il est à noter que ces places ne sont pas toutes occupées par des enfants de familles qui résident à Paris. Cette offre complémentaire porte le nombre total des places offertes sur le territoire parisien à 36 500 places en 2012.

■ Le recours aux assistant(e)s maternel(le)s : 3 800 enfants

Paris comptait 2 345 assistant(e)s maternel(le)s travaillant pour leur propre compte⁽²³⁾ en 2011, pour une capacité d'accueil théorique de 6 021 places⁽²⁴⁾. Cependant, selon les données fournies par la CAF de Paris, seuls 3 818 enfants étaient accueillis par un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e), soit 5 % des enfants de moins de 3 ans. L'écart s'explique par le fait que certain(e)s assistant(e)s maternel(le)s sont inactif(ve)s ou accueillent un nombre d'enfants inférieur à ce que prévoit leur agrément. Le taux de 5 % est proche du résultat obtenu par l'enquête quantitative auprès des 800 familles (6 %).

Le recours à un(e) assistant(e) maternel(le) est moins fréquent à Paris que sur le reste du territoire national et en léger recul. L'exiguïté et le coût des logements limitent le nombre d'assistant(e)s maternel(le)s et le nombre d'enfants qu'ils / elles peuvent accueillir. Cela explique aussi pour partie la concentration de cette offre dans certains secteurs géographiques, conduisant au sous-emploi de certain(e)s assistant(e)s maternel(le)s (voir paragraphe suivant sur la répartition géographique de l'offre d'accueil). Dans la perspective d'un plan d'action, l'Apur engage en 2014 à la demande de la CAF et la Ville de Paris une étude portant sur les causes précises de la faiblesse relative du recours aux assistant(e)s maternel(le)s par les familles parisiennes.

■ Le recours à la garde à domicile : 12 000 enfants

Selon les données de la CAF de Paris, **le nombre d'enfants concernés par une garde à domicile s'élevait à 12 031 enfants en 2011, soit 16 % des moins de 3 ans.** Ce taux correspond à celui obtenu par l'enquête. La garde à domicile diffère de l'accueil collectif et de l'accueil réalisé par les assistant(es) maternel(le)s dans le sens où elle ne correspond pas à une offre physiquement établie. On considère néanmoins qu'elle constitue une offre d'accueil car elle bénéficie d'aides publiques⁽²⁵⁾. Ce mode d'accueil est particulièrement développé à Paris, où le recours à la garde individuelle présente un profil inversé par rapport au reste du territoire : la garde à domicile constitue le 2^e mode d'accueil, derrière l'accueil collectif mais devant l'accueil réalisé par les assistant(e)s maternel(le)s. Ailleurs en France, la garde à domicile occupe une position nettement plus marginale (2 %) et l'accueil par les assistant(e)s maternel(le)s est beaucoup plus important (15 %).

21- Source : Ville de Paris - DFPE.

22- Les places « réservées » par la Ville de Paris dans ces établissements, par voie de convention ou de contrat ont été retranchées des chiffres indiqués, qui quantifient donc une offre complémentaire « nette ».

23- Par opposition aux assistant(e)s maternel(le)s exerçant leurs fonctions en crèches familiales. Lorsqu'elles / ils exercent en crèche familiale, les assistant(e)s maternel(le)s participent à l'offre d'accueil collectif. Lorsqu'ils / elles exercent à titre libéral, ils / elles offrent un accueil individuel.

24- Source : Ville de Paris - DFPE. La capacité théorique est déterminée par rapport aux agréments délivrés. En moyenne, les assistant(e)s maternel(le)s de Paris reçoivent un agrément pour 2,5 enfants.

25- Complément de libre choix de mode de garde par la CAF, allocation PAPADO délivrée par la Ville de Paris, crédits d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile.

■ Très peu d'enfants scolarisés à 2 ans : moins de 800 enfants

Paris se distingue par la très faible scolarisation des enfants de moins de trois ans. **Moins de 800 de ces enfants étaient scolarisés en 2011 en tenant compte des écoles publiques et privées**, soit 3,2 % des enfants de 2 ans à 3 ans. Cet accueil n'est pas pris en compte par l'indicateur d'accueil global.

La scolarisation des enfants de 2-3 ans

Comme le reste du territoire, Paris a enregistré une très forte baisse de l'effectif des moins de trois ans dans les écoles maternelles publiques au début des années 2000. Entre 2000 et 2003, alors que la courbe des naissances était orientée à la hausse, la part des enfants de moins de 3 ans scolarisés a reculé de 50 %. Depuis cette date, la proportion d'enfants de moins de trois ans s'est stabilisée à ce niveau très bas. L'effectif est de 719 enfants de moins de 3 ans scolarisés en 2011-2012 à Paris. Si les évolutions sont comparables entre la capitale et le territoire national, le taux de scolarisation reste extrêmement faible à Paris (3,2 %) par rapport au taux national (13,6 %).

La politique d'accueil des jeunes enfants à l'école, définie par l'Etat, a été récemment infléchie. La circulaire du ministère de l'éducation nationale en date du 18 décembre 2012, destine la création de « très petites sections » à l'école maternelle à l'accueil d'enfants dont « pour des raisons sociales, culturelles ou linguistiques, la famille est éloignée de la culture scolaire ». La création de 8 « très petites sections » à Paris répondant à cet objectif a été décidée pour l'année scolaire 2013-2014. 7 d'entre-elles correspondent à des territoires identifiés comme « prioritaires » par les services de l'éducation nationale.

En tenant compte de l'offre d'accueil collectif municipale et associative subventionnée par la Ville, de la capacité d'accueil des assistant(e)s maternel(le)s et des enfants confiés à des auxiliaires parentaux / parentales, **l'offre d'accueil s'élève à 50 000 « places » en 2012 à Paris. Rapporté à l'ensemble des enfants, l'indicateur d'accueil global ⁽²⁶⁾ ainsi calculé s'élève à 67,5 % des enfants de moins de trois ans à Paris en 2012.**

Répartition géographique de l'offre d'accueil

En termes quantitatifs

L'indicateur d'accueil global calculé à l'échelle des arrondissements montre que les arrondissements du centre de Paris et du sud se caractérisent par l'offre d'accueil la plus dense. Considérée dans son ensemble, l'offre est en revanche plus limitée dans les arrondissements du nord est de Paris : le 18^e, 19^e et 20^e arrondissements ainsi que dans le 16^e arrondissement, c'est-à-dire là où les taux de parents inactifs ou au foyer sont également les plus importants.

L'indicateur d'accueil global calculé au niveau des quartiers administratifs permet d'observer les disparités propres à chaque arrondissement. On observe ainsi des disparités entre les quartiers d'un même arrondissement, notamment dans les arrondissements du sud et de l'est de Paris.

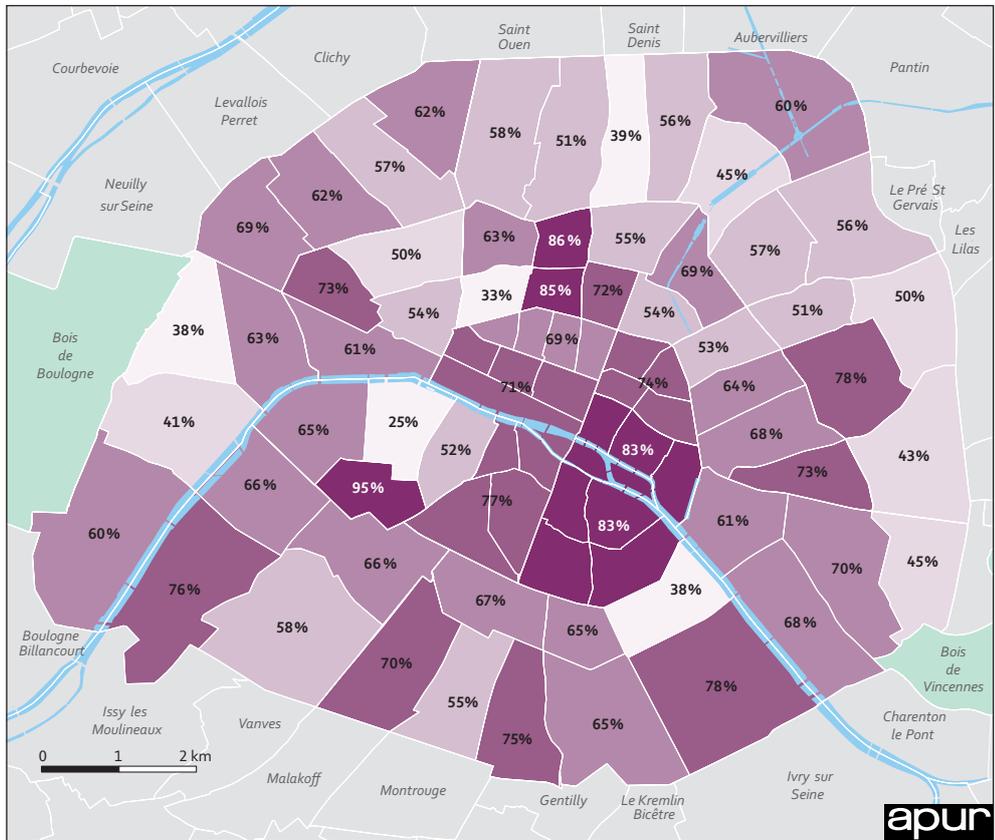
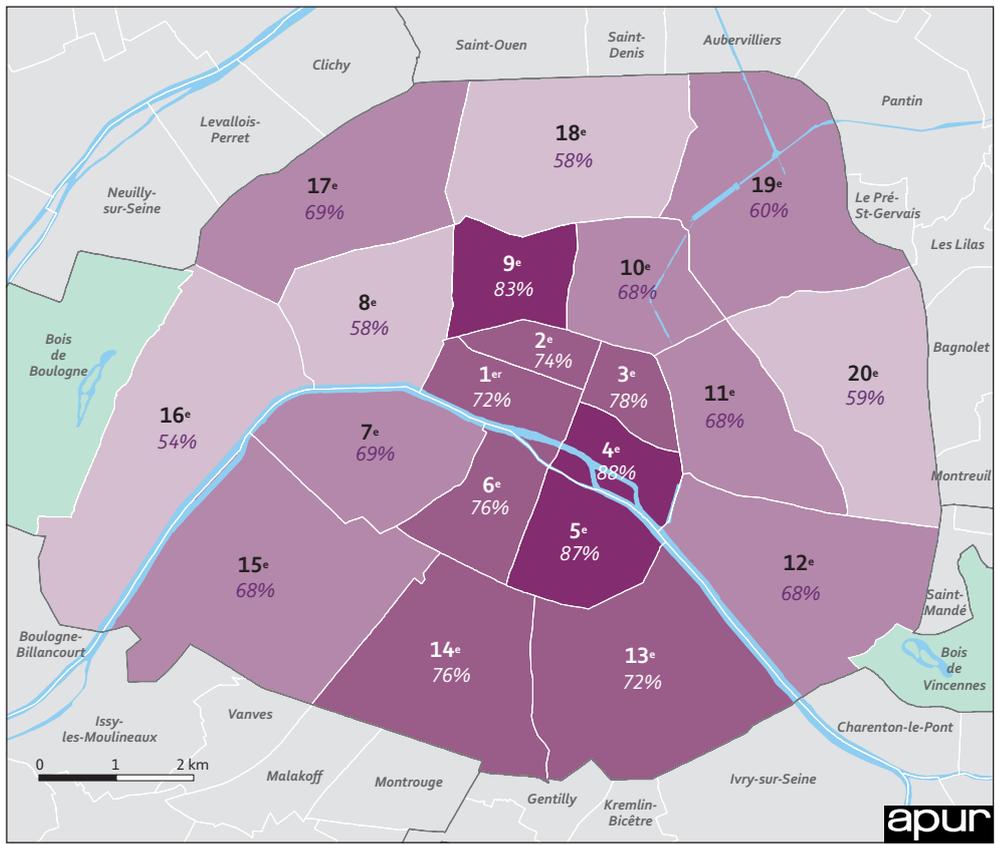
L'indicateur d'accueil global étant un indicateur composite, un même taux peut recouvrir des situations très différentes du point de vue de la structure de l'offre (part de l'accueil individuel et de l'accueil collectif), des facteurs expliquant un recours plus ou moins important à l'accueil extra-familial et des réalités recouvertes.

Il est utile de mettre cet indicateur en relation avec d'autres données socio-démographiques. Si les indicateurs d'accueil globaux du nord-est (18^e, 19^e, 20^e arrondissements et de l'ouest parisien (8^e, 16^e arrondissements) sont comparables, ils ne renvoient pas aux mêmes réalités :

- en valeur absolue, le nombre d'enfants est bien supérieur dans les arrondissements du nord-est. Ces différences sont appelées à se poursuivre, la natalité étant supérieure au nord-est qu'à l'ouest ⁽²⁷⁾ ;
- Les réalités sociales sont aussi très différentes : le revenu moyen est bien plus faible au nord-est.

26- Pour mémoire, cet indicateur ne prend pas en compte les enfants de 2 ans qui sont scolarisés.

27- En 2012, on dénombre : 524 naissances dans le 8^e, 1 704 naissances dans le 16^e, 3 254 naissances dans le 18^e, 3 013 naissances dans le 19^e, 2 811 naissances dans le 20^e. (Source : Insee, État civil)



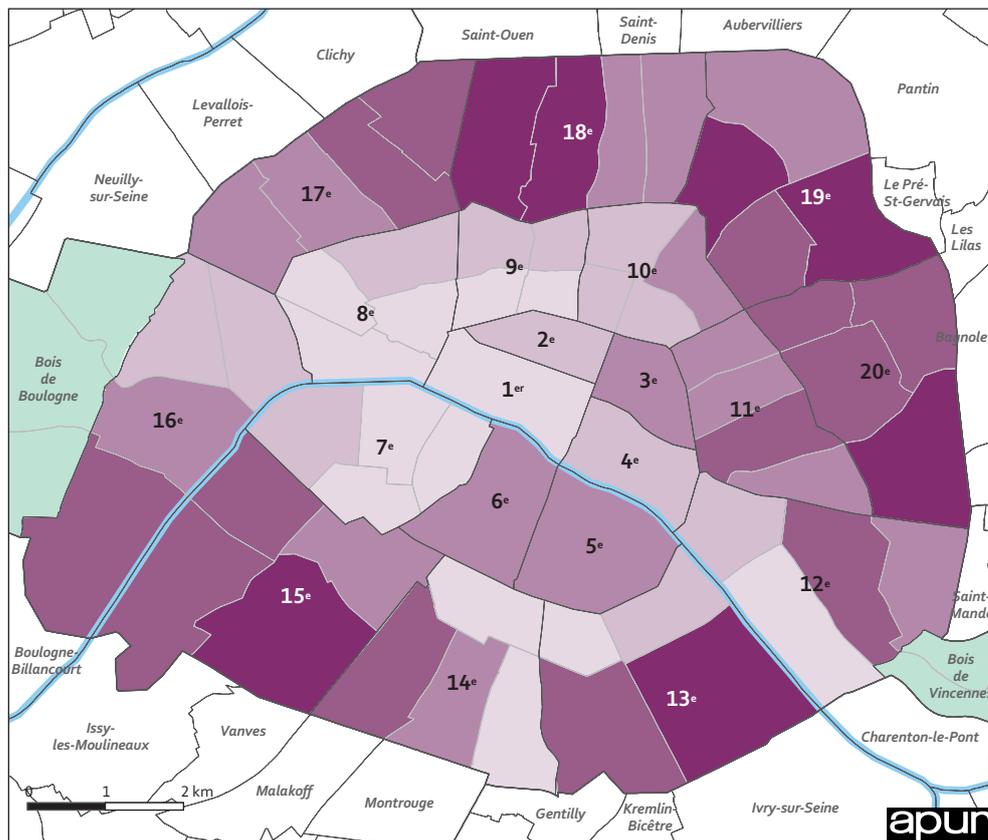
Nombre d'enfants âgés de moins de 3 ans

Total Paris : 72 498

- plus de 2 000
- de 1 500 à 2 000
- de 1 000 à 1 500
- de 500 à 1 000
- moins de 500

Chiffres :
 - à l'arrondissement :
 arrondissement de 1 à 6
 - au quartier :
 arrondissement de 7 à 20

Sources:
 Recensement de la population
 (Insee) - 2008



Les parents au chômage

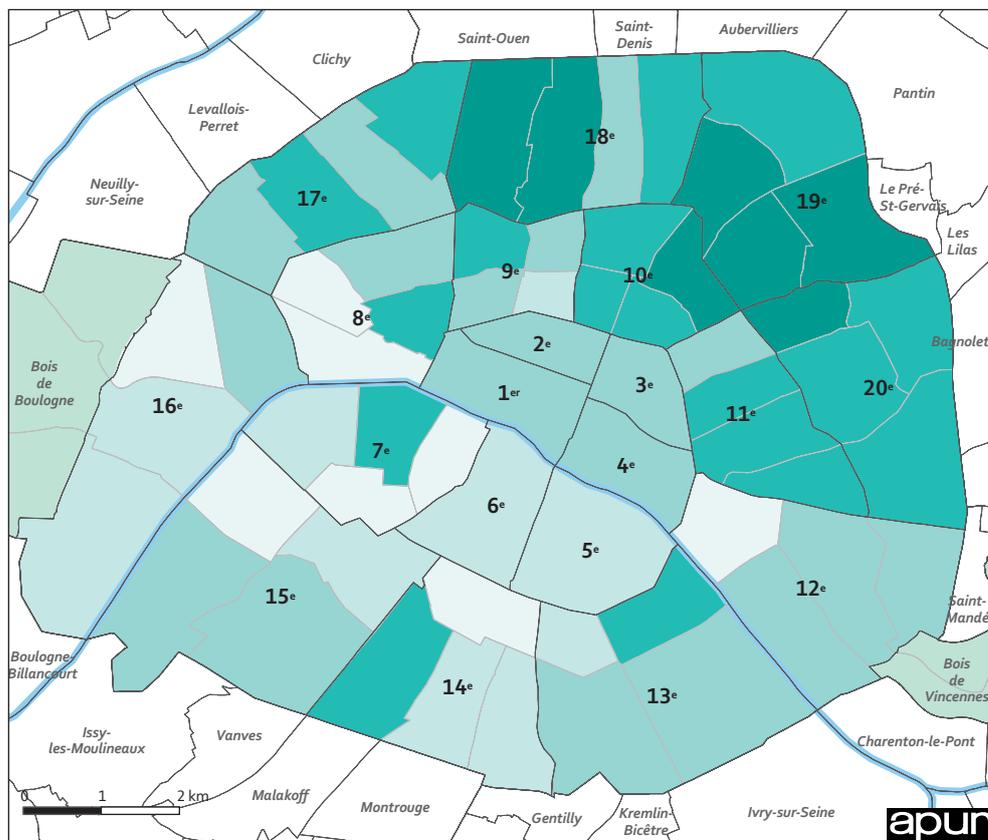
Moyenne Paris : 14,6 %

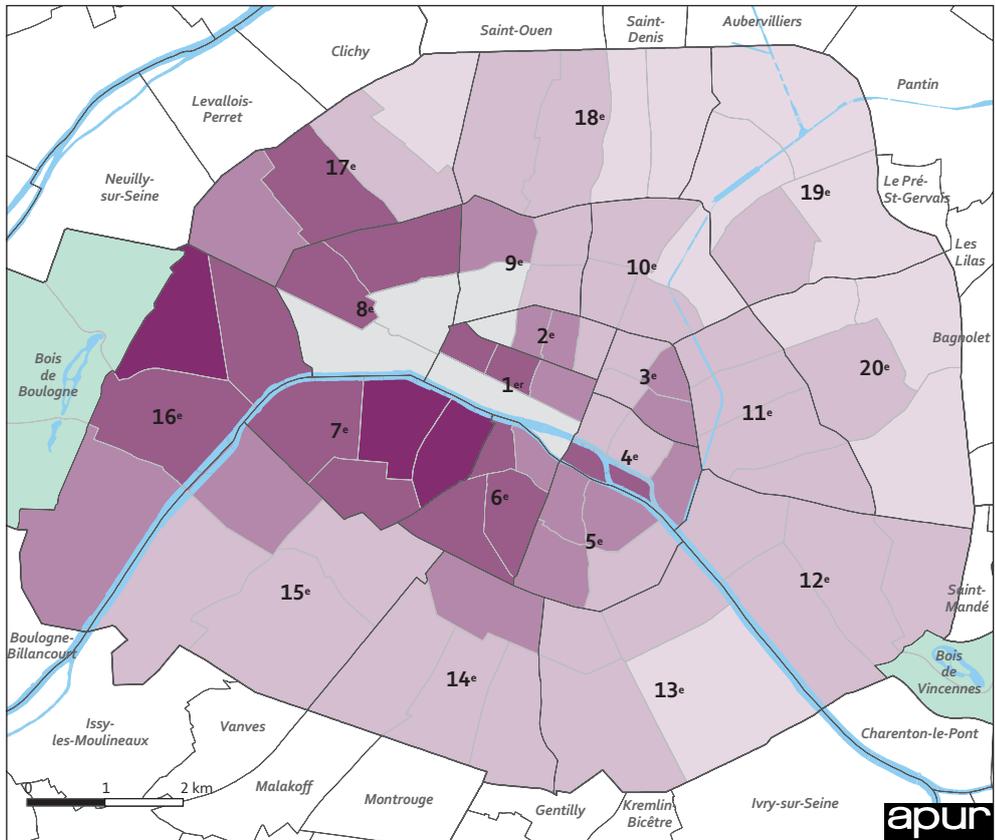
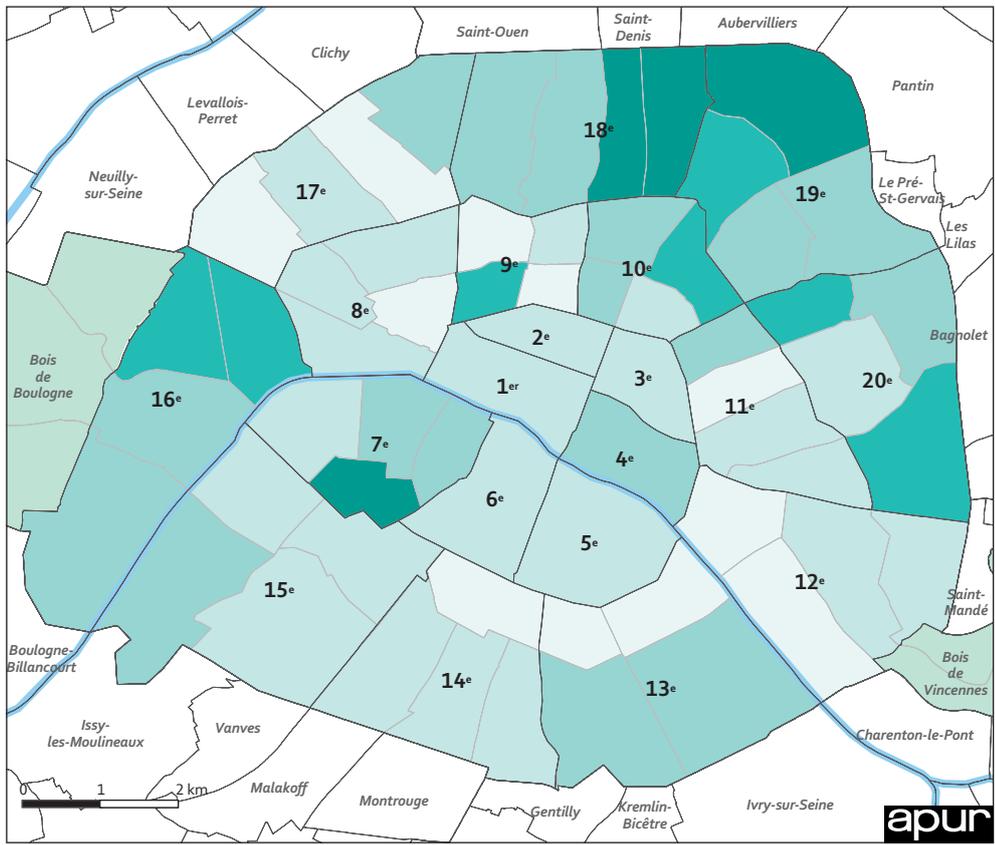
Part des enfants de moins de 3 ans ayant au moins 1 de leurs parents en recherche d'emploi

- plus de 18 %
- de 15 à 18 %
- de 12 à 15 %
- de 9 à 12 %
- moins de 9 %

Chiffres :
 - à l'arrondissement :
 arrondissement de 1 à 6
 - au quartier :
 arrondissement de 7 à 20

Sources:
 Recensement de la population
 (Insee) - 2008





En termes qualitatifs

Les différences observables selon les arrondissements dépendent de la structure de l'offre mais aussi des caractéristiques socio-économiques des familles.

La géographie du recours aux assistant(e)s maternel(le)s est guidée par leur implantation. Cette dernière est largement corrélée à la structure de l'habitat (loyers, surfaces...), dans la mesure où l'agréement comporte des exigences relatives au domicile. Aussi, les assistant(e)s maternel(le)s sont ils /elles plus présent(e)s à l'est (18^e, 19^e et 20^e arrondissements) et au sud (13^e, 14^e arrondissements) de Paris. Fortement guidé par l'offre, le recours à ce mode d'accueil est le plus élevé dans ces arrondissements.

La garde à domicile est pour sa part particulièrement développée dans les arrondissements de l'ouest parisien, caractérisé par des familles à haut niveau de revenus en moyenne et une offre d'accueil plus limitée en structures collectives.

S'agissant de l'accueil collectif, les plus forts taux d'équipements sont obtenus dans les arrondissements du centre et du sud de Paris, ainsi que dans le 19^e arrondissement.

Équipements en faveur de la petite enfance

Mode de garde

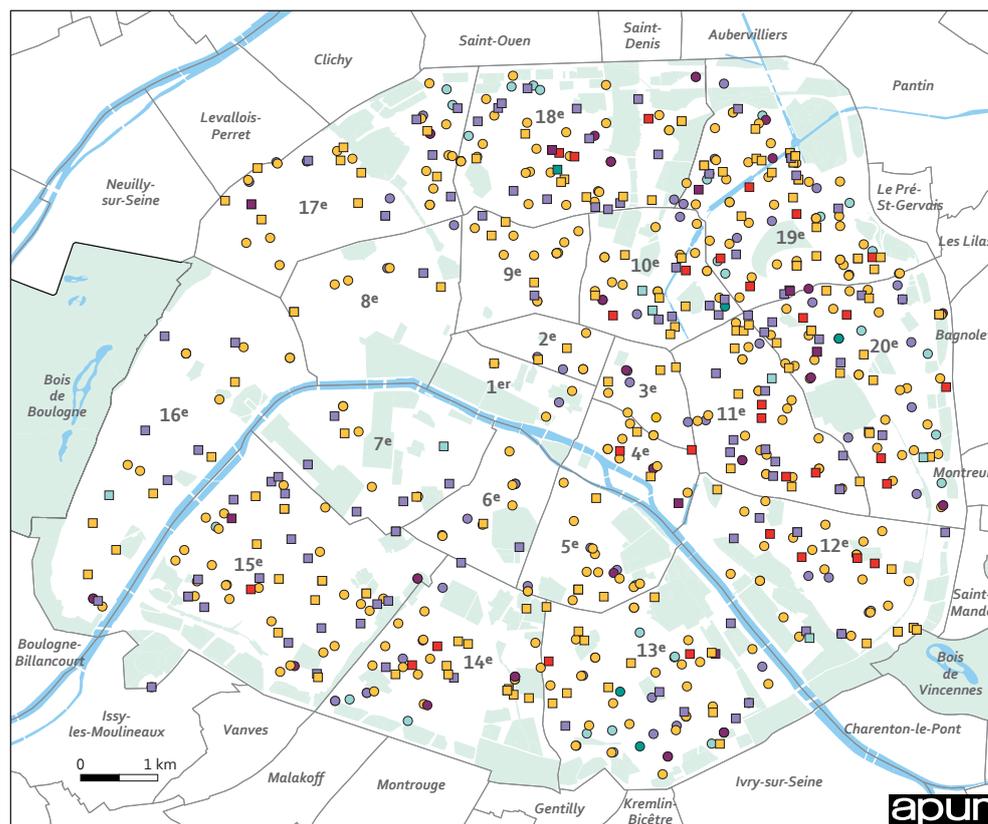
- Crèche collective
- Crèche familiale
- Crèche parentale
- Halte-garderie
- Jardin d'enfants
- Jardin maternel

Mode de gestion

- Municipale
- Partenariale

■ Principaux équipements et espaces verts de 10 000 m² ou plus

Source : Ville de Paris, mai 2011



Les équipements de la petite enfance créés depuis 2000 représentent 35 % de la totalité de l'offre d'accueil existante à Paris.

Ainsi que le montrent les cartes ci-après, l'offre d'accueil s'est progressivement constituée à Paris à partir de l'après-guerre (28). Dès 1945, Paris disposait d'une vingtaine d'établissements situés près des habitations bon marchés « HBM » ou encore au sein des groupes hospitaliers. En effet, les premières crèches charitables, ancêtres des crèches municipales, étaient destinées à accueillir les enfants des classes laborieuses, lorsque leurs mères étaient occupées à l'usine. Ces structures répondaient alors plutôt à des impératifs sanitaires et natalistes, il s'agissait avant tout de limiter la mortalité infantile.

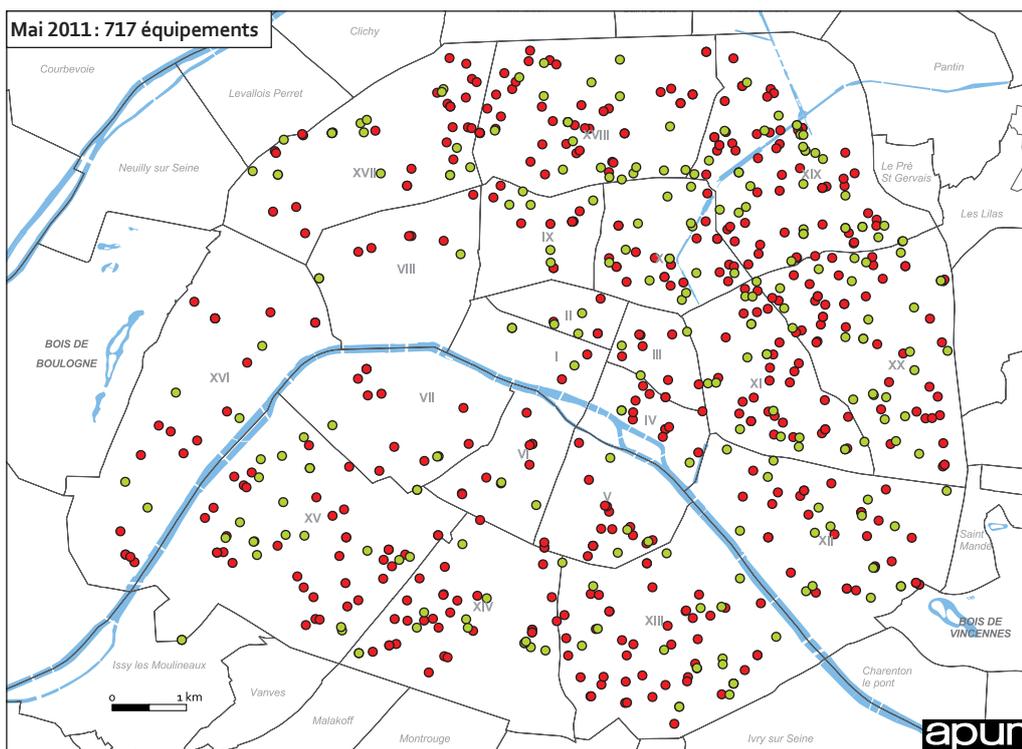
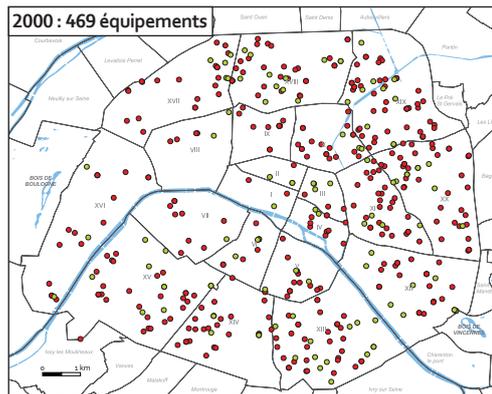
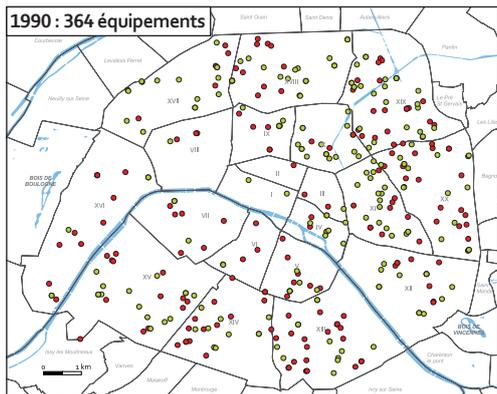
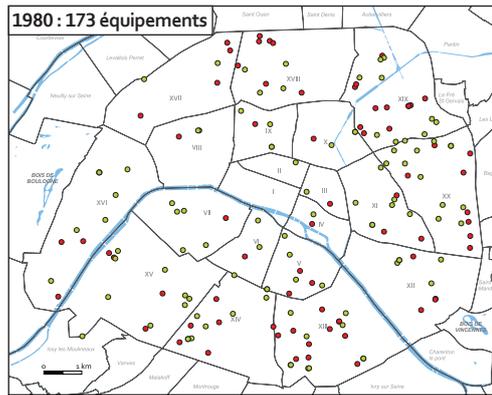
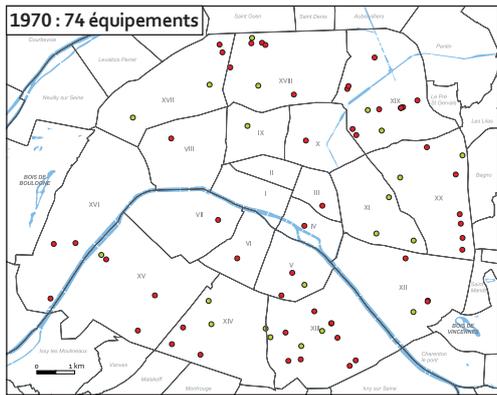
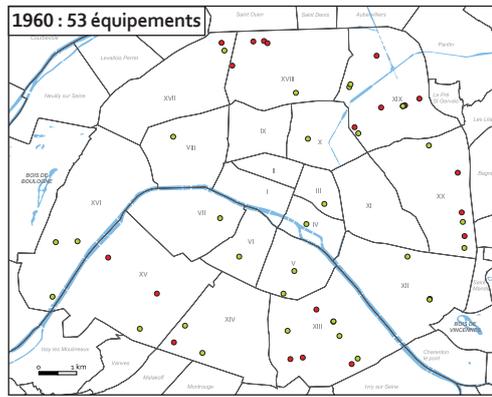
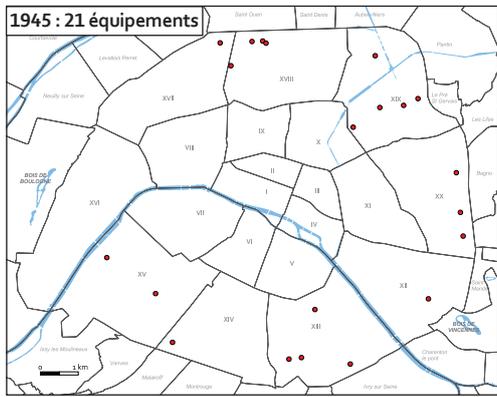
La mutation de ces structures en crèches collectives sera en revanche très lente. Ce sont les nourrices agréées qui suppléent à une partie des besoins, elles dépendent des autorités par l'ordonnance du 2 novembre 1945 qui a institué la Protection maternelle et infantile (PMI).

L'absence de politiques cohérentes en matière de prise en charge des jeunes enfants jusqu'aux années 1960 et l'arrivée de la crise économique en 1973, accompagnée de fortes limitations budgétaires, expliquent en partie la lenteur du développement des structures destinées à l'accueil de la petite enfance avant les années 1980. À partir de cette date les réponses apportées aux besoins en matière d'accueil de la petite enfance se diversifient. Le rôle des collectivités locales s'affirme et devient prépondérant (29).

Les grandes périodes de créations d'équipements de la petite enfance à Paris correspondent aux années 1980 et aux années 2000.

28- Ces cartes ont été réalisées à partir des dates d'ouvertures d'équipements renseignées dans le fichier des équipements datés de mai 2011 (Source : Ville de Paris, DFPE). Des équipements qui auraient existé par le passé et qui n'existent plus aujourd'hui ne figurent pas dans cette base.

29- F. Leprince, *L'accueil des jeunes enfants en France : état des lieux et pistes d'amélioration*, HCF, janvier 2003 ; B. Eme et L. Fraïsse, *La transformation des structures familiales et des politiques sociales et les modes d'accueil des jeunes enfants*, septembre 2002.



Le parc d'accueil collectif

- État existant
- Ouverture sur la période

Sources: Ville de Paris, DFPE
Mai 2011

Ces cartes ont été réalisées à partir des dates d'ouvertures d'équipements renseignées dans le fichier des équipements datés de mai 2011.

Des équipements qui auraient existé par le passé et qui n'existent plus aujourd'hui ne figurent pas dans cette base.

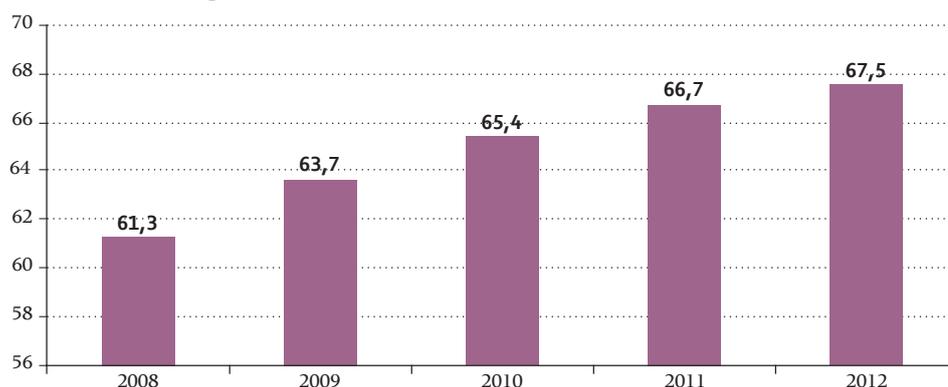
2.2. Une offre d'accueil en nette augmentation

En tendance, l'offre d'accueil s'est accrue à Paris ces dernières années

En tendance, l'offre d'accueil s'est accrue à Paris ces dernières années. L'offre en structures collectives a augmenté, en lien avec le programme de création de nouvelles places d'accueil engagé par la Municipalité. **La croissance de l'offre d'accueil collectif constitue le principal facteur de l'augmentation de l'offre d'accueil globale.** Secondairement, le recours des familles à la garde à domicile a également progressé.

Considérée dans son ensemble, **l'indicateur d'accueil global est passé de 61,3 % des enfants de moins de trois ans en 2008 à 67,5 % en 2012**, soit une progression de 6,2 points en 4 ans ⁽³⁰⁾.

Indicateur d'accueil global



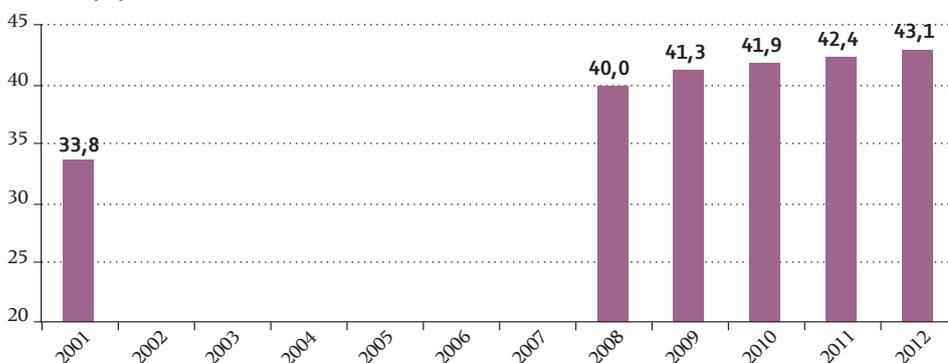
Source : CAF de Paris, Ville de Paris DFPE, Insee

Le nombre de places en structures d'accueil collectif est passé de 24 485 en 2001 à 31 939 en 2012

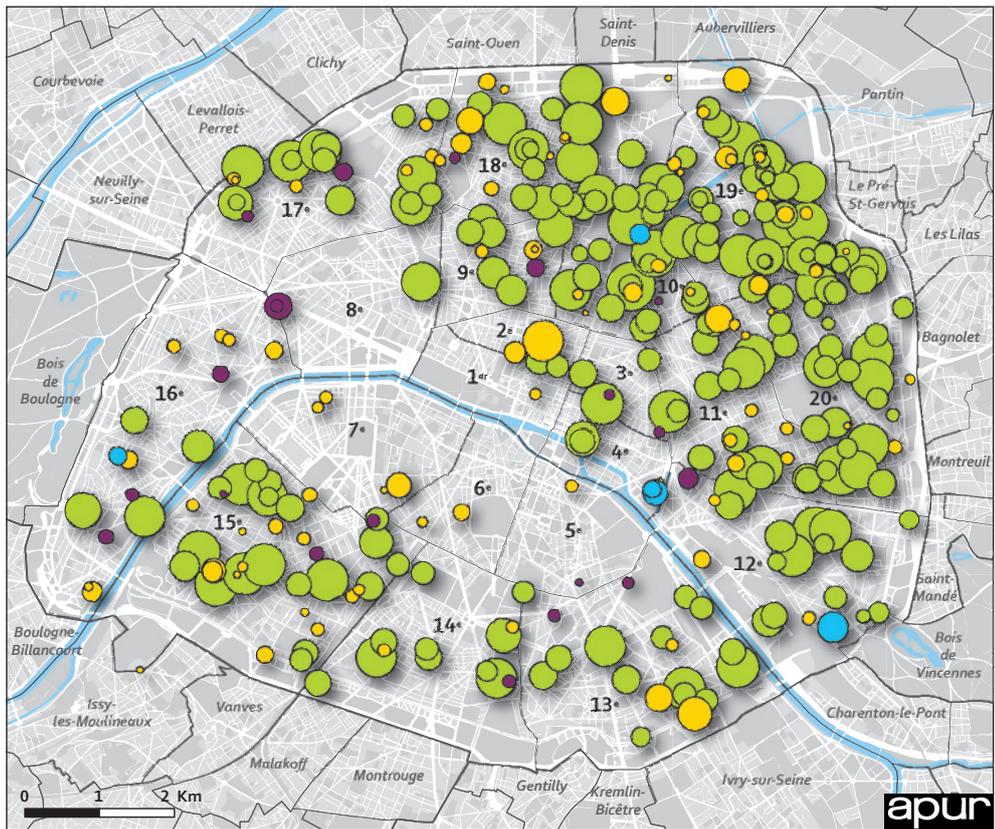
Le nombre de places en structures d'accueil collectif subventionnées par la Ville de Paris est passé de 24 485 en 2001 à 31 939 en 2012, soit une augmentation de +30 % sur la période. Cette évolution est liée à la réalisation de programmes devant conduire à la création de de 10 300 places sur deux mandatures, de 2001 à l'horizon 2014.

Rapporté au nombre d'enfants de moins de trois ans, **le taux d'équipement est ainsi passé de 33,9 % en 2001 à 43,1 % en 2012.**

Taux d'équipement



Source : Ville de Paris DFPE, Insee



Équipements en faveur de la petite enfance

Places nouvelles créées depuis 2001 à Paris

Type de travaux

- Création
- Extension
- Achat de place
- Ouverture au quartier

Nombre de places créées

- 100
- 10
- 1

Source : DFPE, Mairie de Paris, 2013

La carte des places nouvelles créées de 2001 à 2013 montre que tous les arrondissements ont vu leur capacité d'accueil augmenter. **Les augmentations les plus significatives concernent particulièrement les arrondissements du nord-est de la capitale (18^e, 19^e, 20^e)** qui sont ceux où les indicateurs d'offre sont les plus faibles et où la population des moins de 3 ans est la plus élevée. Ces arrondissements se caractérisent aussi par une forte proportion de logements sociaux et par un revenu moyen relativement faible. La création des nouveaux équipements reflète également les besoins induits par les projets d'aménagement situés en majorité dans les quartiers de la couronne parisienne.

Les places créées proviennent pour l'essentiel de la création de nouveaux établissements. Elles proviennent aussi de l'extension d'établissements existants, produisant des capacités nouvelles, et enfin des achats de places de la collectivité dans des établissements privés.

Au sein de l'accueil individuel, seul l'accueil à domicile a significativement progressé

Le nombre d'enfants gardés à domicile par un(e) auxiliaire parentale(e) a également progressé à Paris sur la période récente : 12031 enfants en 2011 (15 % des enfants de moins de 3 ans), au lieu de 9069 en 2005, soit une augmentation de près de 33 % en 6 ans. Cette évolution pourrait s'expliquer par un recul corrélatif de la garde parentale.

Le recours aux assistant(e)s maternel(le)s est resté en revanche relativement stable sur la période, entre 3 500 et 4 000 enfants concernés soit environ 5 % des enfants de moins de 3 ans.

2.3. Les critères pour déterminer de nouveaux objectifs à l'horizon 2020

Des indicateurs pour déterminer les besoins en matière d'accueil collectif

Les critères des nouvelles programmations résident dans l'analyse de l'offre et des besoins, au niveau des arrondissements et des quartiers. Des éléments qualitatifs (nature de l'offre, structure des besoins...) sont à prendre en considération en complément des appréciations quantitatives. Compte tenu des différences de capacité d'accueil selon les arrondissements et les quartiers, un ou des indicateurs pourraient être définis pour engager de nouveaux équipements.

Plusieurs options sont possibles, à partir des différentes modalités d'accueil. **L'une d'elle pourrait être de construire cet indicateur à partir de l'offre d'accueil collectif existante** ou « taux d'équipement en accueil collectif » (nombre de places par arrondissement ou par quartier, rapporté au nombre d'enfants), les quartiers disposant des taux les plus faibles devenant des cibles prioritaires. L'avantage de cette approche est sa simplicité et sa lisibilité. Sa limite est de ne pas tenir compte des autres modes d'accueil, qui constituent pourtant des solutions pour des familles. Certains quartiers ayant un nombre de places d'accueil collectif limité peuvent présenter une offre globale d'accueil importante.

Une deuxième approche pourrait prendre en compte l'offre dans sa totalité, à partir de « l'indicateur d'accueil global » précédemment évoqué. L'avantage de cette option est de tenir compte des différentes modalités d'accueil et des préférences qui peuvent être exprimées par les familles. Sa limite peut-être de masquer un éventuel caractère contraint du recours à l'accueil individuel, notamment la garde à domicile, lorsque celui-ci est choisi « par défaut », faute de disponibilité en structure collective. Dans la mesure où il est difficile d'évaluer avec précision ce choix « par défaut », des études complémentaires seraient nécessaires.

Ces indicateurs quantitatifs peuvent être accompagnés d'autres données révélatrices des besoins : il paraît nécessaire de prendre en compte le nombre d'enfants de moins de trois ans par quartier notamment. Certains quartiers relativement peu peuplés ont en effet des taux très faibles, ce qui ne signifie pas pour autant que les besoins d'accueil sont importants en valeur absolue. D'autres données peuvent aider aux choix d'implantation des nouveaux équipements : il s'agit par exemple des données relatives à l'activité ou au niveau de revenus des parents (taux de parents actifs, revenu moyen, recours contraint à la garde parentale).

Sur un plan plus qualitatif, deux problématiques méritent d'être relevées : l'ouverture des établissements d'accueil sur l'extérieur (espaces verts et sorties encadrées), la place du père dans l'accueil du jeune enfant.

Les perspectives pour l'accueil individuel

S'agissant de l'accueil individuel, plusieurs pistes de réflexions peuvent être formulées à partir des résultats de l'étude.

Une première évolution consiste à **améliorer l'information et l'accompagnement des parents dans les démarches** administratives liées à l'emploi d'un(e) auxiliaire parental(e) ou d'un(e) assistant(e) maternel(le), à travers la mise en œuvre d'un guichet unique ou d'un site Internet de mise en relation par exemple. Le dispositif d'information des familles a récemment été modernisé par la Ville de Paris. Il s'appuie sur 4 niveaux : le premier réside dans la réorganisation des pages consacrées à l'accueil de la petite enfance sur Paris.fr et poursuit l'objectif de présenter l'ensemble des modes d'accueil. Il comprend notamment l'accès à un site de petites annonces, « les Tribus de Paris », qui permet aux familles et aux personnes offrant de garder un enfant (baby-sitters, auxiliaires parentales, assistant(e)s maternel(le)s) de déposer et de répondre à des annonces. Les familles désirant avoir recours à la garde partagée peuvent également déposer des annonces. La mise à disposition d'une plate-forme d'échanges par courriel et d'un numéro vert constitue les deuxième

et troisième niveaux, destinés à fournir des réponses individualisées. Un quatrième niveau est spécifiquement consacré au renforcement de l'accompagnement des familles dans l'accueil à domicile : il consiste en l'organisation de réunions collectives et de permanences individuelles dans les mairies d'arrondissements. En complément, la création et l'extension des guichets uniques « relais information familles » (RIF) répond à la volonté d'améliorer l'accès à l'information des familles.

Une deuxième piste d'évolution concerne **la sécurisation de l'accueil individuel par la formation et le suivi** systématique des auxiliaires parental(e)s et des assistant(e)s maternel(le)s, ainsi que la socialisation des enfants en accueil individuel. Cela renvoie à la volonté, exprimée conjointement par la CAF et la Ville de Paris, de développer des relais, qu'il s'agisse de relais d'assistant(e)s maternel(le)s (RAM), au nombre de 10 aujourd'hui, ou de relais d'auxiliaires parental(e)s (RAP), au nombre de 3 en 2013.

Une dernière piste d'évolution consiste à travailler sur **la complémentarité entre les modes d'accueil collectif et les modes d'accueil individuel** en recherchant la stabilité des personnes référentes pour l'enfant. Cette complémentarité peut être recherchée en fonction de l'âge de l'enfant (accueil individuel pour les plus petits et accueil collectif pour les plus grands) mais aussi en matière de jours (accueil collectif à temps partiel en complément de l'accueil individuel) et d'horaires. Cela passe par une simplification des parcours, qu'il s'agisse de passer d'un mode d'accueil à l'autre, à mesure que l'enfant grandit, ou de combiner plusieurs modes d'accueil. Le développement du multi-accueil paraît constituer un levier intéressant dans cette perspective.

Conclusion

D'après les données de la CNAF⁽³¹⁾ Paris est le premier département de France pour le nombre de places d'accueil collectif pour 100 enfants. Cette position n'occulte pas les enjeux qui s'attachent au développement de l'accueil de la petite enfance.

Ces enjeux sont pour une part quantitatifs et consistent à définir la réponse aux besoins, en accueil collectif et en tenant compte de la nécessité de maintenir une offre diversifiée. Un objectif devrait aussi viser à répartir les créations d'équipements entre les arrondissements. Sur ce plan, l'étude met en avant une approche qui viserait à la fois à pourvoir tous les arrondissements parisiens d'un seuil minimum de places d'accueil collectif mais qui tiendrait aussi compte du recours aux autres modes d'accueil : il s'agit de prendre en considération l'ensemble de l'offre, dans sa diversité.

Les enjeux sont aussi qualitatifs. Les enquêtes ont mis en évidence l'exigence de qualité qui s'attache à l'accueil des enfants – notamment pour permettre leur éveil et leur socialisation. La demande d'une information ciblée et suivie des familles, d'un accompagnement et d'un meilleur encadrement du recours aux modes d'accueil individuel et enfin de davantage de souplesse entre les différents modes d'accueil.

Enfin, les enjeux sont sociétaux car l'étude montre qu'une part importante de familles à bas revenus se maintient à l'écart des modes d'accueil collectifs, parfois en raison de la méconnaissance des circuits et des modes de fréquentation ou par auto-exclusion liée aux différences culturelles. C'est le cas notamment de familles défavorisées, immigrées et/ou monoparentales. Or, de nombreuses études le soulignent, il est important d'ouvrir à ces familles et à leurs enfants, dès leur plus jeune âge, les possibilités d'éveil et de socialisation qu'offre l'accueil des jeunes enfants.

31- <http://www.caf.fr/etudes-et-statistiques/observatoire-petite-enfance>

3- Annexes

Enquête quantitative auprès de 800 familles

Une **enquête quantitative** a été réalisée par l'Apur entre avril et mai 2012 auprès d'un échantillon représentatif de **800 familles ayant un enfant scolarisé en première année de maternelle** dans une quarantaine d'écoles parisiennes.

Son objectif était d'**analyser les pratiques d'accueil des enfants de moins de trois ans à Paris, notamment celles non prises en compte par la statistique officielle** (garde par les parents, garde à domicile non déclarée...). Il s'agissait aussi d'identifier **les évolutions du mode d'accueil** pour un même enfant selon son âge, **les éventuels cumuls**, ainsi que **les besoins non couverts**.

La représentativité de l'échantillon a été vérifiée à partir d'une sélection d'indicateurs : profil familial, activité des parents, statut d'occupation, nationalité, niveau de diplôme. En complément des écoles, cinq centres sociaux ont également accepté de participer à l'enquête, permettant d'obtenir quelques dizaines de réponses de familles qui n'auraient pas répondu spontanément.

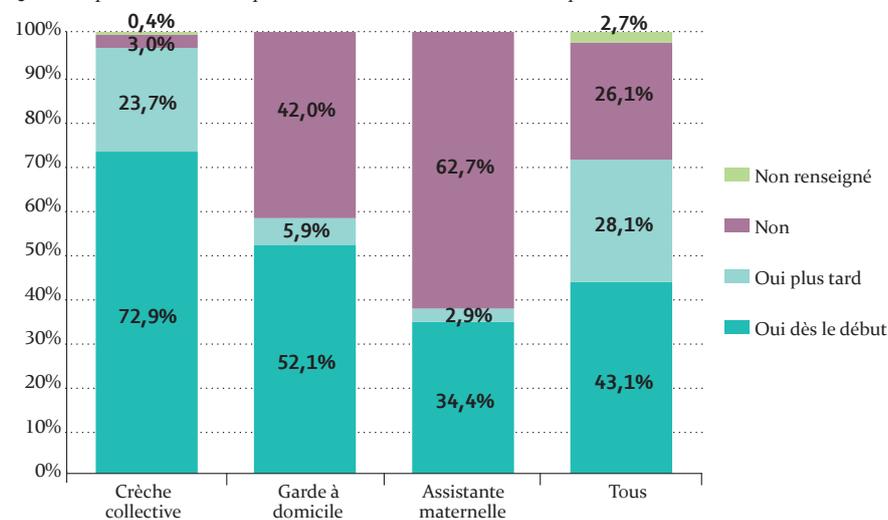
Le questionnaire a été élaboré en accord avec les objectifs de l'étude, en s'appuyant sur les entretiens réalisés en 2011 par l'Apur auprès de 25 familles. Celui-ci consiste en un cahier de 8 pages comportant des questions fermées et une question ouverte, portant sur les principaux motifs d'insatisfaction des familles. Une sélection de résultats est présentée ci-après.

1. Les démarches et le niveau de satisfaction des familles

- Une majorité de parents (71 %) disent avoir obtenu assez facilement ou très facilement l'information dont ils avaient besoin.
- Plus des deux tiers des familles (71 %) déclarent avoir eu accès au mode d'accueil souhaité.
- Les motifs d'insatisfaction sont différenciés selon le mode d'accueil.

Recours au mode d'accueil souhaité selon le mode d'accueil utilisé

Question posée : Avez-vous pu avoir recours au mode d'accueil que vous souhaitiez initialement ?

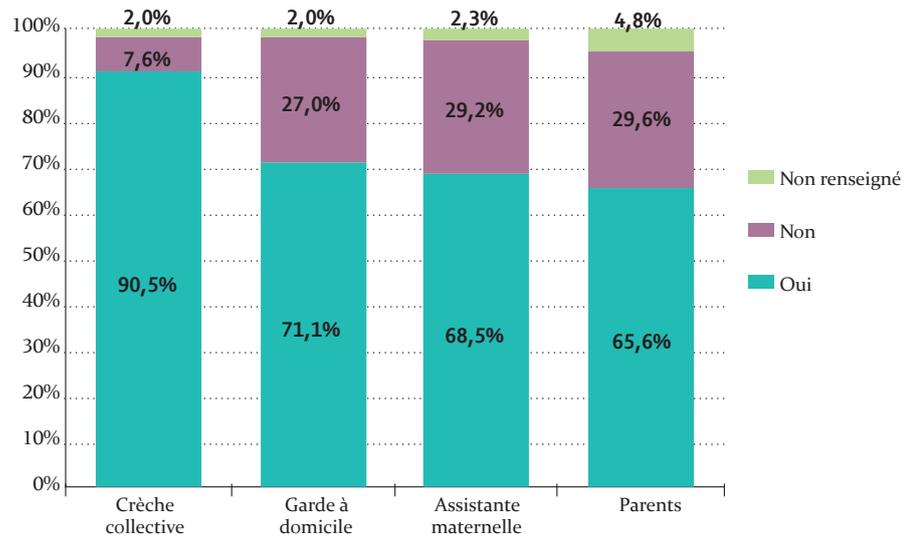


Source : Enquête Apur juin 2012.

Lecture : 63 % des parents dont l'enfant a été accueilli chez une assistante maternelle n'ont pas bénéficié du mode d'accueil initialement souhaité.

Souhait de conserver le même mode d'accueil pour un prochain enfant

Question posée : Ferez-vous les mêmes choix en matière d'accueil si vous avez un autre enfant ?



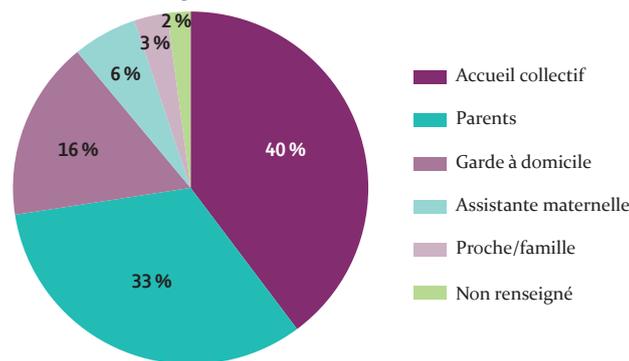
Source : Enquête Apur juin 2012

Lecture : 90,5 % des parents dont l'enfant a été accueilli en accueil collectif déclarent vouloir faire les mêmes choix pour un prochain enfant

2. La répartition des enfants selon le mode d'accueil

Mode d'accueil principal des enfants de moins de 3 ans

Question posée : Quel a été le mode d'accueil principal de votre enfant au cours de ses trois premières années ?



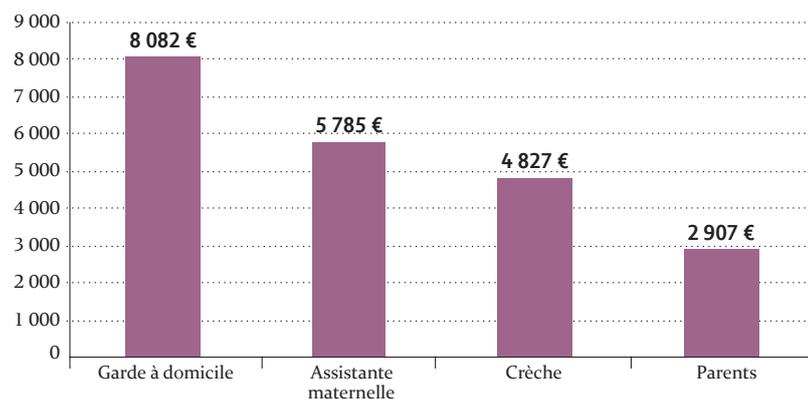
Source : Enquête Apur juin 2012

Lecture : L'accueil collectif est le mode d'accueil principal de 40 % des enfants de moins de trois ans.

3. Des pratiques de garde différentes selon le profil et l'activité des parents

- Une diversité des profils en accueil collectif.
- Les parents gardant eux-mêmes leurs enfants sont souvent de nationalité étrangère et peu diplômés.
- Les familles ayant recours aux modes d'accueil individuels sont en moyenne plus favorisées.

Revenu mensuel moyen des familles selon le mode d'accueil principal de l'enfant



Source : Enquête Apur juin 2012

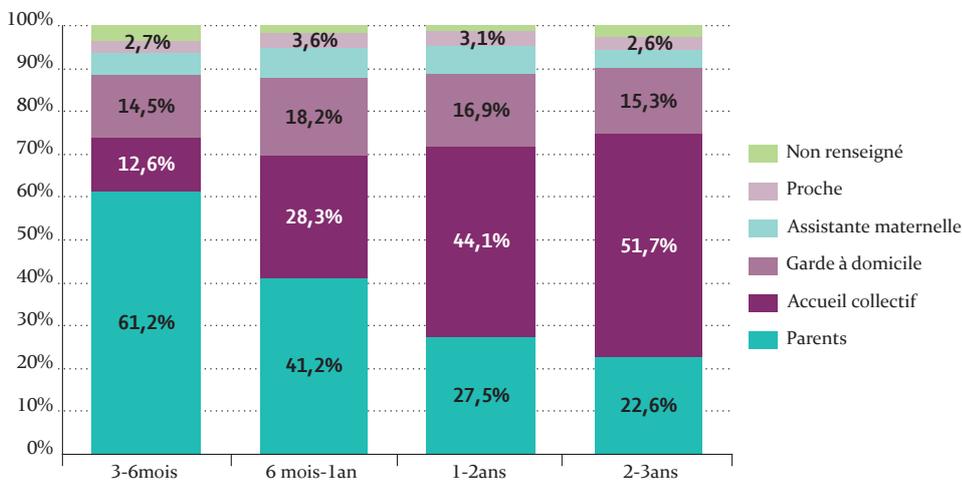
Champ : Les familles ayant répondu à la question sur les revenus et qui ont conservé le même mode d'accueil entre les 6 mois de l'enfant et son entrée à l'école.

4. Les « parcours » et les pratiques de cumuls

- La part d'enfants accueillis en structure collective s'accroît nettement avec l'âge.
- Près de la moitié des parents déclarent cumuler plusieurs modes d'accueil.

Mode d'accueil principal selon l'âge

Question posée : Quel a été le mode d'accueil principal de votre enfant au cours de ses trois premières années ?

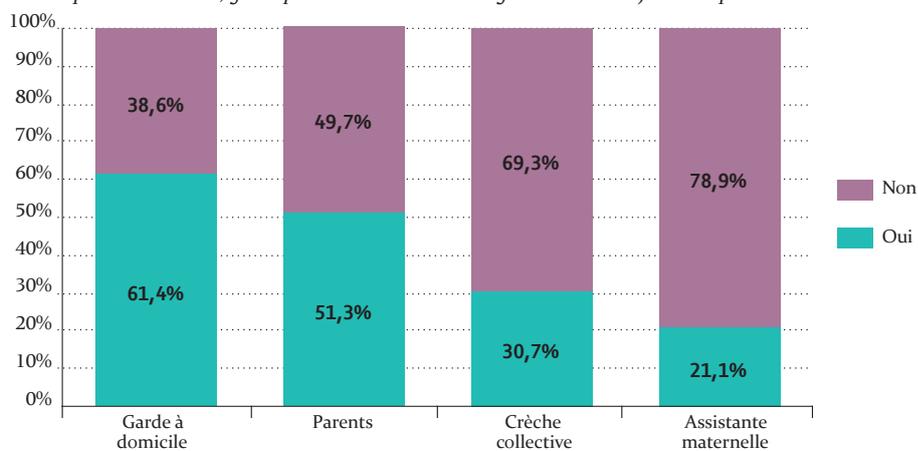


Source : Enquête Apur juin 2012

Lecture : 61,2 % des enfants sont gardés par leurs parents entre 3 et 6 mois.

Les pratiques de cumul selon le mode d'accueil principal

Question posée : Avez-vous cumulé différents modes d'accueil au cours des trois premières années de votre enfant ? C'est-à-dire utilisé différentes modes d'accueil au cours d'une même période : par exemple entre 1-2 ans, garde par vous-même et halte-garderie 2 demi-journées par semaine.



Source : Enquête Apur juin 2012

Lecture : 61,4 % des enfants gardés par à domicile par une auxiliaire parentale ont fréquenté un autre mode d'accueil.

L'accueil de la petite enfance à Paris État des lieux et perspectives

L'Atelier parisien d'urbanisme a réalisé dans le cadre de son programme partenarial une étude sur les besoins et pratiques des familles en matière d'accueil de la petite enfance.

L'étude s'est appuyée sur les sources chiffrées disponibles sur les jeunes enfants (Insee, CAF de Paris) mais aussi sur des entretiens approfondis auprès de 25 familles et une grande enquête quantitative auprès de 800 familles parisiennes.

Elle met en évidence l'importance de l'offre d'accueil à Paris, qui s'est nettement accrue ces dernières années et qui place Paris en première position des départements de France pour le nombre de places d'accueil collectif pour 100 enfants de moins de 3 ans. Pour les besoins qui restent à pourvoir, l'étude met en avant une approche nouvelle qui viserait à doter tous les arrondissements parisiens d'un seuil minimum de places d'accueil collectif tout en tenant compte du recours aux autres modes d'accueil.

Les enquêtes qualitatives qui viennent compléter le volet quantitatif mettent en évidence une demande d'information plus ciblée sur les choix qui sont offerts aux familles, un meilleur encadrement du recours aux modes d'accueil individuel et une demande de souplesse entre les différents modes d'accueil. Au-delà de ces éléments, il apparaît qu'une part importante de familles à bas revenus se maintient à l'écart des modes d'accueil collectif, parfois par méconnaissance des circuits ou par auto-exclusion liée aux différences culturelles.